

# L'ACTION *nationale*

L'Action Nationale :  
*Une mise au point*

Lionel Groulx, ptre :  
*Le problème économique et social des  
Canadiens français*

Antoine Rivard :  
*Un engagement formel*

Victor Barbeau :  
*Le français à l'école*

André Malavoy :  
*Jeunesse de France 1952 (II)*

*L'Ontario a signé*  
par François-Albert Angers

**LE MOIS :**  
*Deux livres à ne pas manquer*  
*Réflexions sur la critique du cinéma*

VOL. XL No 2 — NOVEMBRE 1952 — MONTRÉAL

TRENTE-CINQ CENTS L'EXEMPLAIRE

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

---

● Directeur: **André LAURENDEAU** ●

---

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont: MM. Anatole Vanier, président; François-Albert Angers, vice-président; Jean-Marc Léger, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R.P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S.; Mgr Albert Tessier; Arthur Laurendeau, René Chaloult, André Laurendeau, Gérard Filion, Léopold Richer, L. Athanase Fréchette, Jean Drapeau, Guy Frégault, Jacques Perrault, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R.P. Richard Arès, S.J., Wheeler Dupont, André Dagenais, Alphonse Lapointe, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau.

---

#### Administration :

986, est, rue RACHEL, MONTREAL  
CHerrier 5253

---

L'abonnement est de \$3.00 par année

L'abonnement de soutien : \$5.00

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.*

# *Servir*

"Il y a de la joie à servir"



## LANGAGE DE CHIFFRES

(au 31 décembre 1951)

Primes .....	\$ 1,827,643
Réserve .....	4,875,070
Actif .....	5,772,232
Assurances en vigueur .....	77,666,157



# **LA LAURENTIENNE**

Compagnie d'assurance sur la Vie

# LES AMIS DE LA REVUE

AUBÉ, Philippe  
AVOCAT

● 152 est, Notre-Dame  
HA 5877

CHAUSSÉ, Fernand  
AVOCAT

● 152 est, Notre-Dame  
MA 1922

DENIS, Arcadius  
AVOCAT

● 44-B, Nord, rue Wellington,  
Tél. 1994 Sherbrooke, P.Q.

DORAIS, Jean-Louis  
AVOCAT

● 57 ouest, rue St-Jacques  
HA 1336

THERRIEN, F.-E., avocat

● Ch. 812, Edifice des Tramways,  
159 ouest, rue Craig, Mtl.  
HA 3797

VANIER, Anatole  
AVOCAT

● 57 ouest, St-Jacques  
HA 2841

FRÉCHETTE, L.-A.  
NOTAIRE

● 159 ouest, Craig  
LA 9607

ROBILLARD, Michel  
NOTAIRE

● 934, Ste-Catherine est  
LA 3138

POULIN, Albert  
ARCHITECTE

● 1115, Prospect, Sherbrooke, P.Q.  
TEL. : 2-4620

ALBERT ROUSSEAU Ltée  
Charbon - Huile

● 10720, Millou  
DU 4146

LAVIGNE, C.-E.

● Courtier d'assurances  
3750, rue Lacombe  
AT 6433

PAQUIN, Philius

● PHARMACIEN  
Angle Boul. Rosemont et Chabot  
CR 2358

SARRAZIN, Arthur

● PHARMACIEN  
Sarrzin-Cboquette,  
Montréal

PAQUETTE, P.-E.

● FERRONNERIE  
1115 est, rue Mont-Royal  
GI 3337

CARON, Marcel

● Assurances générales  
5117, Boul. Rosemont, Mtl.  
TU 3275

LANGEVIN, J.-H.

● Courtier en Assurances  
937 Hartland, Montréal  
AT 4810 — Bur. : HA 7225

LAROCHE, Willie, C.C.S.

● Assurances générales  
477, St-François-Xavier, ch. 310  
Bur. : HA 0422 - Rés. : HA 8064

MORIN, Rosaire

● Assureur-Vie  
152 est, Notre-Dame, Mtl.  
MA 5539

PERREAULT, Robert

● La Sauvegarde, Assurance-Vie  
7950, rue Lafontaine, Mtl.  
HA 7221

FOURNIER, Albert

● Procureur de brevets d'invention  
934 est, Ste-Catherine  
HA 4548

**ROY, Roméo**

Spécialités pharmaceutiques  
*Longueuil, P.Q.*  
 OR 5-0349

**DESCHÈNES & Fils Ltée**

Matériaux de plomberie et chauf.  
 1203 est, *Notre-Dame*  
 FR 3176-7

**MASSÉ, Paul  
AVOCAT**

152 est, *rue Notre-Dame*  
 BE 1971

**LATENDRESSE & Fils Enrg**

FERRONNERIE, Machinerie Delta  
 11837 est, *N.-Dame, Pte-aux-Tr.*  
 MI 5-5874

**J.-E. PIETTE & FRÈRE**

Manufacturiers de cigares et importateurs de thé, café, olives.  
 ● 4555-61, *Drolet, Mtl.*, HA 6718

**POMPONNETTE INC.**

J. BRASSARD, prés.  
 256 est, *St-Catherine, Mtl.*

**MAXIME**

Nettoyeurs & Tinturiers  
 4140, *rue St-Denis*  
 BE 1158

**NADON et DE CARUFEL**

Comptables agréés  
 10 ouest, *rue St-Jacques*  
 PL 2759

**GALARDO, Armand**

"Fruiterie St-Louis-de-France"  
 Epicerie, viandes cuites.  
 ● 515, *rue Roy* — PL 1729

**RAYNAULT, Adhémar**

Achat et vente de propriété  
 Prêts : 1e et 2e hypothèque.  
 ● 3573 est, *Ontario* — FA 1751

**LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.**

ARCHITECTE  
 3, *avenue Kelvin, Outremont*  
 AT 3454

**Salaison MAISONNEUVE**

BACON marque "MORIN"  
 1450, *De Lasalle*  
 CL 4086-7

**SANSOUCY, Arthur**

BOUCHER-ÉPICIER  
 3995, *Hochelaga*  
 CL 2839

**AUG. BRUNETTE Ltée**

PLOMBERIE-CHAUFFAGE  
 4154, *rue Hôtel de Ville*  
 PL 1946

**DEL RIO Chaussures Enrg.**

M. Roger CAISSE  
 1836 est, *Mont-Royal, Mtl.*  
 AM 8626

**DUST-O-DUST**

Poudre à balayer  
 7028, *De Larocbe, Mtl.*  
 ● Rolland Trépanier — CA 9071

**La Cie TULIPPE Ltée**

Cravates, écharpes et robes de chambre  
 4630, *rue Iberville, Mtl.*  
 ● FA 2533

**SÉGUIN, Paul-Émile**

NOTAIRE  
 6726, *St-Hubert*  
 ● DO 8759

**CAMBRON, M., B.Ph., L. Ph.**

Propriétaire Pharmacie Cambron  
 Spécialité : Prescriptions  
 ● 775 est, *rue Roy* — HA 9755

**ANGERS, Adrien, C. d'A.A.**

Assureur agréé  
 Bureau : 4009, *rue Hochelaga*  
 ● CL 7797

**DELABARRE &  
CHAPDELAINÉ**

Assurances de tout genre  
 3752, *chemin Reine-Marie*  
 Montréal 26 AT 1524  
 Bureau du soir :  
 CHAPDELAINÉ, Ferdinand  
 6381, *de Saint-Vallier*  
 ● CR 8225

Les

Confitures

VILLA

Le Choix des Gourmets

CONSERVERIE DORION LIMITÉE

1430, rue Everett

Montréal

LA  
**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

est à vos ordres pour toutes  
vos opérations de banque  
et de placement



Actif, plus de \$450,000,000  
552 bureaux au Canada  
72 succursales à Montréal

Hommages aux collaborateurs de  
l'ACTION NATIONALE

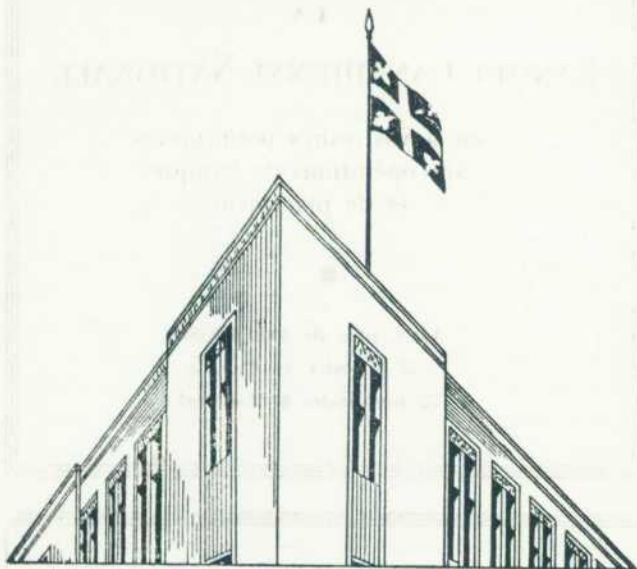
**J.-R. GREGOIRE**

QUINCAILLERIE



FA. 1167 3605, ONTARIO est, Montréal

# DUPUIS



Maison essentiellement  
canadienne-française  
depuis sa fondation  
en 1868

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Montréal

Magasin à rayons: 865 est, rue Ste-Catherine,  
Comptoir Postal: 780, rue Brewster,  
Succursale magasin pour hommes: Hôtel Windsor.

# L'ACTION NATIONALE

---

---

VOL. XL, No 2

MONTREAL

Novembre 1952

---

---

## Une mise au point

*Unis dans une pensée commune, nous avons toujours défendu la liberté de nos collaborateurs dans l'expression de cette pensée, et il nous est arrivé à quelques reprises de la revendiquer contre des lecteurs impartients. Bien sur, nous savons que liberté n'est pas licence; mais communauté de pensée n'est pas, non plus, conformisme.*

*Cette liberté, maintenue dans de justes limites, est nécessaire à la vie comme à l'intelligence. Il arrive qu'elle choque: mais cela même n'est-il pas nécessaire parfois? n'y a-t-il pas des chocs salubres quand ils nous forcent à nous interroger sur tel ou tel aspect d'une attitude qui tendait à se figer? Péguy a écrit que chaque livraison de ses Cahiers devait déplaire à un tiers des lecteurs; mais il faut s'arranger, disait-il, pour que ce ne soit pas toujours le même tiers... Ce paradoxe contient une part de vérité, pourvu qu'on n'en fasse pas un système. Les revues qui censurent trop sont d'une orthodoxie certaine, mais on y crève d'ennui.*

*Il est arrivé dans le passé que certains articles de la revue aient soulevé parmi nos amis de petites tempêtes. Le directeur actuel se souvient qu'il en a suscité, et il pourrait nommer tel ou tel de ses collègues qui furent l'occasion de querelles amicales. Nous y avons souvent*

perdu quelques abonnés; mais nous y avons gagné de vivre encore.

Il ne s'agit pas d'élever la dissidence à la dignité d'une doctrine. Se séparer par plaisir, pour l'unique avantage de se distinguer ou de faire scandale, c'est une attitude puérile. Et si les divergences s'attaquaient à l'essentiel, alors le groupe aurait perdu toute homogénéité, il lui serait impossible d'accomplir une œuvre commune. Faire toujours bande à part signifierait qu'un collaborateur "n'est plus de la bande" et qu'en toute honnêteté il doit aller planter sa tente ailleurs. Sans quoi la revue en arriverait à s'annuler elle-même, à devenir une "tribune libre" sans la moindre consistance. Nous parlons, cela va de soi, des diversités qui expriment des tempéraments, des formations, des expériences différentes.

La liberté du collaborateur implique une double conséquence: et c'est la liberté de l'abonné, comme celle des autres collaborateurs.

Les collaborateurs ne sont pas nécessairement engagés par les articles de leurs collègues. Cela est également vrai des directeurs de la Ligue d'Action nationale. Quand la Ligue entend exprimer ses opinions, elle publie un communiqué et signe: "la Ligue".

Bien sûr, si la revue mène une campagne, la Ligue en est solidaire: on conçoit mal parmi nous la présence d'un directeur qui serait, disons, centralisateur, ou antisindicaliste. C'est qu'une campagne ne saurait être menée sans l'assentiment de la Ligue. Mais les directeurs de la Ligue ne sont nullement engagés par la prise de position occasionnelle d'un collaborateur. Cela est vrai même pour le directeur de la revue; autrement, celle-ci ayant publié des pages contradictoires sur

*des questions sociales et économiques, il faudrait croire que les opinions du directeur varient de mois en mois.*

●

*Nous n'avons jamais cessé d'avoir ces réflexions présentes à l'esprit en préparant les numéros de L'Action Nationale. Si nous éprouvons le besoin de les formuler aujourd'hui, ce n'est point par hasard.*

*Notre ami Jean-Marc Léger a publié le mois dernier, sous le titre "Le rendez-vous des illusions", un article qui a été diversement reçu. Non seulement des lecteurs, mais aussi bien plusieurs directeurs de la Ligue même ont estimé qu'il contenait des inopportunités et des erreurs. C'est leur droit le plus élémentaire de s'en désolidariser et de faire savoir, par ces lignes, qu'ils entretiennent sur le récent congrès de la langue française des idées opposées à celles de M. Léger. La revue précise qu'il ne faudrait pas croire que la fidélité de notre peuple à son double caractère catholique et français est devenue vieillotte!*

*Au reste, le lecteur s'est peut-être rendu compte de lui-même que l'article de M. Léger n'avait pas et ne prétendait pas aucunement avoir le caractère d'un engagement collectif. Car notre livraison d'août était consacrée au Congrès, dont notre mot d'ordre louait l'œuvre et l'esprit. Après ce numéro, qui avait les allures d'une livraison spéciale, la direction de la revue n'a pas cru se dédire en permettant à un jeune collaborateur d'exposer des vues divergentes.*

*Il nous reste à travailler tous ensemble à l'œuvre qui s'avère de plus en plus urgente et que le Conseil central de la vie française en Amérique désire réaliser pour le plus grand bien de notre groupe ethnique.*

L'ACTION NATIONALE.

## Le problème économique et social des Canadiens français

*Nous voici devant le couronnement d'un long et haut dessein: l'Histoire du Canada français, commencée il y a trois ans environ, est maintenant terminée. Le tome IV vient de paraître, on le trouvera ces jours prochains en librairie — il suit de près le troisième tome, paru aux derniers jours d'octobre.*

*Ainsi, quarante années de recherches donnent lieu à l'un des plus beaux monuments historiques du Canada français. Le chanoine Groulx a mené à bien l'ouvrage qu'on est en droit d'appeler "l'œuvre de sa vie".*

*Le dernier tome va de 1848 à nos jours. Dans les derniers chapitres, l'historien aborde des problèmes contemporains. Les abonnés de l'Action Nationale seront heureux de trouver ici l'un de ces chapitres, où l'historien aborde "le problème économique et social" des Canadiens français.*

LA RÉDACTION.

Comment embrasser cette dernière période d'histoire? Pour un homme de 1950 l'illusion n'est pas vaine qui lui représente la vie, le cours du temps, charriant, bousculant des masses énormes de faits,

dans une accélération de plus en plus vertigineuse. On ne sera donc pas surpris qu'en brossant ses tableaux, l'historien s'en tienne encore davantage aux traits les plus gros, les plus forts, incapables d'étendre la plénitude d'une vie qui ne se laisse plus cerner. Allons donc aux problèmes, aux faits qui, par leur relief, leur grave importance, s'imposent à l'attention. Et voici d'abord le problème économique et social au Canada français.

### Causes de la crise

Un fait d'histoire, une donnée de géographie physique, l'un et l'autre agissant un peu dans le même sens, ont suscité, conditionné ce problème. La conquête anglaise, s'il faut encore le rappeler, eût tôt fait de révolutionner l'économie du conquis. La constitution physique du Québec aggraverait un jour ou l'autre ce désordre. Un pays resté longtemps agricole ne possède point l'une des plus vastes forêts du monde, des sources d'énergie électrique et des mines d'une richesse presque incalculable, sans en payer un jour ou l'autre la rançon.

Au lendemain de 1760, les leviers de commande de la vie économique passent de la bourgeoisie autochtone à une bourgeoisie nouvelle, formée, enrichie sur place par l'accaparement des commerces lucratifs. Puis cette bourgeoisie d'affaires, doublée en partie d'une oligarchie de grands fonctionnaires, s'érige bientôt en oligarchie politique. En 1848, avec l'avènement du *self government*, le règne politique des oligarques prend partiellement fin. La puissance économique leur reste. Trop longtemps

refoulé dans la paysannerie et tout aussi empêché de se gouverner soi-même, manquant, et pour cause, d'écoles appropriées, incapable de se donner les capitaux, les techniciens et les économistes indispensables à une renaissance économique, le Canada français aura beau conquérir son autonomie politique; économiquement il en reste au stade colonial. N'est-il pas admirable toutefois qu'en dépit de ces obstacles ou infériorités notoires, il réussisse à prendre pied dans l'industrie et le grand commerce? Un jour vient, en effet, dans la dernière partie du XIXe siècle, où des hommes d'affaires canadiens-français commencent à occuper, dans le commerce d'épicerie, de l'immeuble, dans les compagnies de transport, dans la banque, et voire dans quelques entreprises industrielles (bois, scieries et construction, tabac, biscuit, cuir, savon), des positions fort enviables. En 1892, au dire du journaliste Austin Mosher, on peut compter 31 millionnaires anglais à Montréal, mais pas un seul Canadien français. Une quinzaine au plus de ces derniers posséderaient le demi-million. Les choses ont notablement changé au début du XXe siècle.

C'est aussi la date où ce progrès s'arrête court. En quelques années l'économie canadienne-française rétrograde jusqu'à s'effondrer. Des secteurs entiers lui échappent. Régression qui prend l'aspect de la catastrophe et qui va se faire sentir dans l'ordre social encore plus que dans l'ordre matériel ou économique. Lisons là-dessus les études éparses de l'économiste Esdras Minville qui y a vu clair plus que personne. Bien avant le début du 19e siècle, des esprits ouverts eussent pu deviner le chemine-

ment de cette révolution. Elle s'annonce déjà dans la politique de colonisation de l'époque, politique à retardement qui ne favorise que trop, entre la population rurale et urbaine, une rupture d'équilibre, préparant ainsi une proie abondante et facile à l'embauchage industriel. On la peut pressentir encore dans les premières exploitations de la forêt et de l'énergie hydro-électrique. Et c'est où nous retrouvons, à l'état d'inconsciente complicité bien entendu, la géographie physique de la province. Richesses incomparables que celles de la terre québécoise, mais richesses qui peuvent se transformer en menaces et périls aux mains d'un peuple dépourvu de capitaux et de techniciens pour les exploiter à son profit. Notre précédent chapitre sur l'aménagement du territoire, nous a montré l'industrie du bois, puis les industries appuyées sur l'eau motrice, désaffectonnant le colon de la terre, le transformant en salarié, faisant surgir ici et là de petits centres industriels où l'habitant ou le fils d'habitant renoncent à leur mode d'existence autonome, pour se mettre au régime du salariat. Et quel salariat! Et nous n'avons affaire, pour lors, qu'au capital anglais d'Angleterre dont les placements au Canada, encore en 1913, atteignent 2,570 millions de dollars alors que le capital américain ne dépasse pas 780 millions. Que sera-ce avec l'invasion de ce dernier, forme la plus virulente du capitalisme moderne? Les Américains viennent de transformer leur pays en une usine gigantesque. La guerre de 1914 leur a conféré la toute-puissance dans le monde. De l'entrée en scène de ce capitalisme dans sa vie, le Québec peut dater la phase violente de sa révolution éco-

nomique et sociale. Appelés d'ailleurs par les gouvernants québécois, les Américains vont s'appliquer à l'exploitation des principales ressources de la province: la forêt, la houille blanche, les mines. Ils apportent avec eux leurs méthodes d'affaires, leurs prodigieux moyens d'action. Avec eux aussi passe la frontière la concentration économique, caractérisée par le grossissement des organismes. A l'entreprise individuelle, à la société en nom collectif se substitue la société par actions, mobilisation de capitaux recrutés au loin aussi bien qu'au proche. On calcule que le capital américain engagé dans les exploitations canadiennes, en 1952, se chiffre à plus de \$7,000,000,000 et qu'environ 30% des industries canadiennes sont des succursales de compagnies américaines.

### Conséquences

Dans le Québec, ce sera l'expansion industrielle, au rythme effréné. Elle se développe, à la façon d'une force anarchique, presque sauvage, sans le moindre souci du milieu, ne tenant compte apparemment que de la loi de ses voraces appétits. D'aucuns ont parlé de "seconde conquête" du Canada français. Conquête plus désastreuse peut-être que la première. Elle brise le rythme ancien de la vie, déchaîne le cycle infernal: concentrations urbaines, prolétarianisation des masses, désintégrations du capital humain, misère, révoltes, chaos de 1929. Un premier mal prend rapidement le caractère d'un fléau: l'exode des campagnes vers les villes. De 19.5 pour cent qu'est la population urbaine en 1871,

elle passe déjà à 29.2 pour cent en 1891. De 1911 à 1931, soit en vingt ans, le pourcentage de la population rurale s'abaisse de 51.8 à 36.9. Pendant une autre décennie, de 1921 à 1931, l'exode rural se fera plus intense dans le Québec que partout ailleurs dans le Dominion. En 1931, la vieille province, avec 63 pour cent de population urbaine, devient, après le Saskatchewan, la province la plus urbanisée du Canada. Au moment de la Confédération, à peine eût-on relevé, dans le Bas-Canada, 6,000 ouvriers citadins sur 250,000 travailleurs. En 1931 on y recense 823,287 gens de travail dont 535,203 salariés. En 1941, les ouvriers citadins dépassent 50 pour cent.

Déséquilibre social fort alarmant qui n'est pourtant point le plus grand mal. La civilisation canadienne-française, M. Minville l'a définie spiritualiste, qualitative, personnaliste. Notes essentielles qu'elle tient de sa civilisation d'origine, vécue et vivifiée par les ancêtres, civilisation issue d'une foi religieuse et d'une philosophie de l'homme où l'homme, par sa qualité d'être libre et par sa haute destinée, transcende l'univers, se crée des moyens de vie autonomes, des institutions économiques, sociales, culturelles, juridiques, politiques, un milieu, pour tout dire, où s'expriment et s'affirment sa personnalité et son droit. Mais ce milieu, quel sort lui promettre, envahi, inoculé par un autre qui en est proprement l'antithèse? Civilisation matérialiste, quantitative, dédaigneuse de la dignité humaine, ainsi définit-on la civilisation industrielle de nos jours. Fondée sur la recherche de la production et du profit, peut-elle concevoir le facteur hu-

main autrement qu'en vue du profit et de la production ? Mais si délétère qu'elle puisse être en tout pays, quels ravages ne seront pas les siens au milieu d'un peuple de paysans, peuple de propriétaires, peuple de petits patrons, dont elle ne peut manquer de miner le comportement social : le type de famille, le régime du travail, les modes de vie, les cadres protecteurs ? "La ville est mortelle au paysan canadien-français", a dit André Siegfried. Les dégâts on les peut constater dans la dégradation du type familial. Dégradation par un salariat bien incapable de satisfaire aux besoins de la famille nombreuse ; dégradation encore par l'habitation trop étroite, trop sombre pour y retenir les enfants. D'où, en la famille des grands centres, les premiers symptômes de la dénatalité. La famille canadienne-française n'est pas moins atteinte dans son ancienne et robuste solidarité. Finis la puissante autorité du père, le prestige de l'établissement autonome qui assuraient le pain et même l'avenir à la petite communauté. Ces foyers où le père, les enfants, parfois la mère, dépendent tous, au même degré, de leurs salaires, gagnés chacun de son côté, tendent à devenir des habitats de passage. La famille communautaire d'autrefois rappellerait plutôt la famille individualiste du type '89. La paroisse ne se porte guère mieux, au moins celle des grandes villes. Dépourvue des organismes municipaux qui, à la campagne, fournissaient grandement à sa cohésion interne, elle n'est plus qu'une collectivité, un cadre religieux. Avantage encore fort appréciable si, le plus souvent trop vaste et trop populeuse, le facteur spirituel ne risquait d'y perdre son rôle et son influence. L'école

a subi les mêmes contre-coups, devenue moins la chose des familles que de commissaires non élus, la plupart délégués camouflés de l'État.

Que d'autres perturbations situent le mal au point de gravité d'une crise! L'histoire de l'ancien régime nous a appris avec quelle robuste vitalité la "plante humaine", transplantée d'Europe, avait poussé dans le terroir américain. A quelle dégénérescence ne pas s'attendre dans le milieu révolutionné, si dépourvu de grand air, d'horizon, de liberté? Qui ne devine, par exemple, le complexe d'infériorité, le désarroi jeté dans l'esprit populaire, par le spectacle des impressionnantes réussites de la civilisation nouvelle et étrangère? Comment empêcher le doute ou du moins la tentation du doute sur l'efficacité ou la modernité de la culture nationale, quand les patrons, les techniciens, presque tous les grands riches sont d'un côté, et que les sous-ordre, les serviteurs, les prolétaires trop exclusivement de l'autre, sentent sur eux comme l'étreinte d'un ghetto moral? "En son pays qui en enrichit tant d'autres et qui a coûté si cher à ses ancêtres, ai-je écrit ailleurs, le plus vieil habitant, le fils du découvreur et du défricheur d'il y a trois cents ans, ne joue encore qu'un rôle mineur." M. Victor Barbeau, dans *Mesure de notre taille* (1936), M. François-Albert Angers, dans une étude qui est de 1944, nous ont appris la petite part des Canadiens français dans l'industrie et le commerce de leur province. En 55 grandes compagnies industrielles, aucune participation des nationaux à l'administration; sur 26 de ces compagnies, participation infime dans 8; faible dans 10; dans 8,000 petits établissements et en dépit d'une popu-

lation d'employés 75 pour cent canadienne-française, 56 pour cent seulement de propriétaires canadiens-français; dans le commerce de gros, 40 pour cent seulement de propriétaires canadiens-français; dans le commerce de détail, 50 à 60 pour cent seulement de ce commerce aux mains des Canadiens français. En résumé et quelque désagréable que soit la vérité, la province de Québec demeure toujours sous le règne d'une oligarchie qui, par son rôle et sa puissance, ressemble fort à celle d'avant 1840. En d'autres termes, la province pourrait devenir demain un État indépendant qu'elle n'en resterait pas moins économiquement une colonie de la finance étrangère. Plus que tout autre, au surplus, le capitalisme américain est de ceux qui colonisent les pays où ils s'introduisent. Péril qu'Henri Bourassa relève déjà en 1916: "Les Américains ne se contentent pas de placer des millions dans nos industries et nos services publics; ils suivent ce capital dans toutes ses opérations. Ils envoient des gérants américains administrer leurs entreprises, des commis américains pratiquer leurs méthodes d'affaires, des techniciens américains améliorer les procédés de fabrication." Rien qu'à constater du reste, des faits comme ceux-ci: l'aveuglement des colonisés sur les rapports de l'économique et du national, l'accueil facile accordé à toutes les formes de la pénétration américaine: modes, sports, mœurs, cinémas, journaux, magazines, etc., puis les ravages opérés dans le langage populaire par la langue technique de l'étranger, chacun peut apprendre la puissance du formidable virus.

## Tentatives du redressement

La partie serait-elle perdue à jamais? Utopie, sans doute, que de prétendre ramener la civilisation canadienne-française à son état d'hier. Récupérer, dans la situation compromise, une somme, une part d'autonomie qui préserve l'essentiel en vue de reconstructions prochaines, n'est pas non plus tâche facile. Autant introduire, dans un mécanisme fortement lié, une pièce hétéroclite et tenter de l'y intégrer. C'est pourtant vers quoi s'efforcent, depuis quelques années, les Canadiens français: réaction qui révèle aux pessimistes la vigueur interne de leur civilisation. La réaction s'est produite sans plan concerté, sur des points divers, un peu au hasard, comme s'il eût fallu en démontrer le caractère spontané. Dans le monde de l'agriculture, par exemple, monde du conservatisme par excellence, mais où les Canadiens français détiendraient encore 90 pour cent des établissements ruraux, un valeureux effort a été fait vers l'association professionnelle et vers le coopératisme: formules d'action collective qui tirent l'habitant de son individualisme, font appel à son esprit d'initiative, à ses responsabilités et l'aident à préserver son établissement autonome, sans le jeter dans les filets de l'État. La réaction s'offrait beaucoup plus difficile dans le monde ouvrier devenu numériquement la portion prépondérante de la nation. Par quels procédés réhumaniser cet homme que, par toute sa philosophie et tous ses comportements, la civilisation matérialiste tend à déshumaniser? L'obstacle, ce pouvait être ici la victime elle-même, tragiquement indifférente à son

terrible mal. Trop d'ouvriers canadiens-français appartenaient déjà à des syndicats de formation américaine, complices inconscients de la philosophie matérialiste et de ses déformations. L'obstacle, ce pouvait être aussi le patronat, même catholique, lent à comprendre les droits et l'opportunité du syndicalisme, fût-il le plus orthodoxe. Le syndicalisme catholique est pourtant né, tentative de réintégration de l'ouvrier dans un ordre social à la mesure et aux convenances de l'homme. Après des débuts lents et pénibles où elle s'est même heurtée à l'inintelligence des gouvernants, la Confédération des Syndicats catholiques et nationaux forme aujourd'hui le plus fort groupe des ouvriers syndiqués du Québec. Et voici qu'en face de ce syndicalisme, et donnant l'espoir d'une collaboration pacifique, s'ébauche une association patronale. La réaction paraissait encore plus inattendue dans les milieux du commerce et de l'industrie. Nulle part plus qu'en ce secteur aurait-on à naviguer à contre-courant. Quelle portion d'autonomie reconquérir contre un rival que ses capitaux, ses techniques, sa vieille expérience des affaires, investissaient d'une écrasante supériorité. Par bonheur l'homme d'affaires canadien-français, non complètement dépouillé de l'esprit de sa culture et des traditions de sa classe, a gardé le goût de l'entreprise autonome, ordonnée à des fins supérieures à elles-mêmes: intérêts familiaux, réalisation de la personne humaine, service à la collectivité. On l'a donc vu se donner des associations professionnelles, associations d'industriels et de commerçants, chambres de commerce qui ont proliféré par toute la province. Institutions qui visent d'abord, sans doute,

des intérêts de classe, sans pourtant se refuser, surtout les Chambres de commerce, à des soucis d'ordre national. Même en ce secteur de l'économie, tout espoir est donc loin d'être perdu. Des écoles existent qui peuvent maintenant former le chef d'industrie, le technicien, préparer au grand commerce, à la haute finance. A tort où à raison l'enseignement secondaire s'oriente dans le même sens. La main-d'œuvre canadienne-française, hier encore composée, pour une si large proportion, d'ouvriers non qualifiés, profite de plus en plus des écoles techniques et des écoles d'apprentissage. Des institutions de crédit, d'assurances, se sont fondées qui, avec le temps, qui, déjà même, commencent d'assurer quelque rassemblement de capitaux, envahissent le champ du concurrent. Des financiers canadiens-français ont pris pied dans les exploitations minières de la province et jouent un rôle considérable ou appréciable dans un sixième environ de ces exploitations. Sans doute, en la plupart des autres secteurs, la part du groupe est rarement en proportion de son importance démographique. Les Canadiens français se cantonnent encore, sauf par exception, dans la petite et moyenne industrie. Il arrive aussi qu'où le progrès s'affirme, il ne s'affirme pas toujours à l'égal des progrès du concurrent. Il reste, en dépit de tout, qu'en quelques domaines, et par exemple dans l'industrie, la position reste satisfaisante et ne laisse appréhender aucune régression. En d'autres, tels que les services professionnels, on note une amélioration. En d'autres encore, dans la finance bancaire, le progrès s'affirme lent. Le commerce de détail enregistre peut-être quelque recul, après des

gains temporaires. Le symptôme le plus consolant, ce pourrait être l'éveil, dans les milieux de jeunesse, des idées de libération. Plus qu'hier on aspire à posséder son établissement à soi; au rôle de haut salarié, on préfère celui du plus modeste patron. Faits encourageants s'ils donnent à penser que le peuple canadien-français n'aurait pas tout perdu de sa densité d'âme patiemment acquise au cours de son dur et merveilleux passé.

Lionel GROULX, ptre.

## Un engagement formel!

*Le sept octobre dernier, Me Antoine Rivard, Solliciteur général de la province de Québec, remplaçait le Premier Ministre de la Province auprès du congrès annuel de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, siégeant à Ottawa. Parlant donc officiellement au nom du gouvernement, il choisit de discuter, devant les délégués présents, du thème même mis à l'étude par le Congrès, à savoir les relations fédérales-provinciales. C'est le texte de son discours que nous reproduisons ci-après. Dans un esprit objectif et au dessus de toute partisanerie politique, Me Antoine Rivard a exposé la thèse sur laquelle le gouvernement de la Province a l'intention de s'appuyer pour aborder et résoudre les difficultés actuelles sur le sujet. Nos lecteurs pourront constater que cette thèse repose sur la doctrine nationale la plus authentique et la plus ferme. Qu'au surplus, le Solliciteur général de la Province n'a pas craint de proclamer l'adhésion formelle de son gouvernement à ces principes et à cette doctrine. Une telle pièce, prononcée dans de telles circonstances, constitue un document à conserver. C'est pourquoi nous la communiquons en primeur à nos*

*lecteurs. Puisse-t-elle au surplus nous permettre d'augurer en la matière une politique provinciale ferme, précise et en pleine conformité, dans tous ses détails, avec les positions prises.*

#### LA RÉDACTION

Je suis particulièrement honoré d'avoir été appelé à remplacer celui que vous auriez désiré entendre ce soir. Le Premier Ministre de la Province m'a tout spécialement recommandé de vous exprimer son regret de ne pouvoir être au milieu de vous. Les hommes publics ne font pas toujours ce qu'ils préféreraient. Leur vie en est une de renoncement et de sacrifice. Les travaux importants que nécessite la législation gouvernementale qui sera soumise au Parlement de Québec, le mois prochain, l'accumulation des problèmes administratifs laissés en plan durant la période électorale que nous venons de traverser, tout cela retient le Premier Ministre à son bureau et le prive du plaisir de venir rencontrer des amis aussi sympathiques et aussi importants que vous.

On ne s'arrête peut-être pas assez sur la prépondérance et l'efficacité du rôle joué dans notre Province par les Chambres de commerce. Nous assistons depuis quinze ans à un renouveau complet dans notre monde du commerce, de la finance et de l'industrie. Nous avons indiscutablement repris la maîtrise du commerce petit et moyen, de la petite industrie et déjà plusieurs des nôtres se placent aux tous premiers rangs du haut commerce, de la grande

industrie, de la finance nationale et internationale. Vous avez prouvé de façon réconfortante que, sans rien perdre des caractéristiques de l'âme, de la culture qui nous différencient de la majorité, nous pouvions continuer à être des conquérants et des victorieux sur ces champs nouveaux d'activité et de combat, d'où trop longtemps nous ont éloignés notre indulgence et notre timidité. Sans remonter bien loin en arrière, il est facile de concevoir l'immensité du chemin parcouru et les aspirations légitimes de notre groupe ethnique. Dans cette conquête un peu lente, mais raisonnée et sûre, nos Chambres de commerce québécoises ont joué un rôle nécessaire et honorable. Elles ont coordonné les énergies, rendu nos réclamations plus pressantes, donné un sens et une orientation à tous ces élans. C'est pour cela et pour bien d'autres motifs qu'il m'est agréable d'être à votre table ce soir. L'esprit d'initiative qui caractérise votre activité, la loyauté et la franchise de votre esprit, la richesse et le succès de vos réalisations donnent un prix particulier au privilège d'être votre invité et de participer à vos réunions. Les sujets de vos entretiens actuels indiquent bien le souci éclairé avec lequel vous voulez vous intéresser aux questions importantes qui s'imposent aujourd'hui à l'attention sérieuse de l'élite.

Les problèmes de la fiscalité dans un État fédéral comme le nôtre, pour une province comme la province de Québec, sont d'une actualité brûlante et il est réconfortant de voir un secteur de l'opinion publique, aussi influent que le vôtre, se pencher sur eux pour tenter d'en mesurer l'acuité, la profondeur et l'importance.

La nécessité des gouvernements dans l'état social moderne comporte comme conséquence normale celle de revenus gouvernementaux qui permettront à l'État civil de maintenir efficacement dans la communauté une autorité administrative bienfaisante et progressive. La décentralisation des pouvoirs administratifs, dans un État fédéral, doit nécessairement comprendre la décentralisation des sources de revenus de façon à permettre à chaque autorité d'avoir à sa disposition l'argent nécessaire au libre exercice de sa juridiction. Le pouvoir de légiférer est nul et illusoire, s'il n'est pas accompagné du pouvoir réel d'administrer. Le droit qu'accorderait un texte constitutionnel de faire des lois sans donner en même temps le droit à des revenus, librement et indépendamment perçus, serait une fraude, un trompe l'œil et une supercherie.

Afin de bien déterminer notre situation, à nous de la province de Québec, dans l'État fédéral canadien, il me semble nécessaire de remonter non seulement au texte même de l'Acte constitutionnel, par lequel les provinces ont créé l'autorité centrale, mais aussi de réaliser l'intention et l'esprit de ceux-là qui ont posé les bases de notre structure nationale.

Dès 1859, alors que l'Ontario et le Québec étaient régis par un régime d'union législative, les difficultés constitutionnelles avaient atteint un état de crise alarmant. En trois ans, quatre ministères différents avaient été condamnés et deux élections générales n'avaient pas ramené l'harmonie. Il est juste d'ajouter que les difficultés d'ordre social étaient au premier plan. Les deux groupes ethniques qui assurent au Canada le privilège incomparable des deux grandes cultures dont s'enorgueillit la civilisation,

avaient tous deux pris conscience de leur force et de leurs besoins. Géographiquement rassemblés l'un dans Ontario, l'autre dans Québec, ils réclamaient au sein de cette union nominale, une administration locale différente, souvent contradictoire, qui rendait impossible cette unité législative qu'on avait voulu tenter. En voulant confondre dans une seule législature les éléments ethniques différents et irréductibles, on avait simplement démontré l'impossibilité de la centralisation législative et la nécessité d'accorder à chacun de ces groupements alors réunis, l'un dans l'Ontario, l'autre dans Québec, une autonomie gouvernementale qui sans nuire au plan d'ensemble du développement du pays canadien, permettrait à chacun de se conduire, de s'administrer et de se développer selon son esprit, sa tradition et son âme.

C'est ainsi que naquit dans l'esprit des hommes politiques de ce temps l'idée d'inviter les provinces à discuter entre elles et à élaborer, si elles réussissaient à s'entendre, une nouvelle constitution qui protégerait les droits de ces deux groupes ethniques dans les domaines où ils devaient demeurer maîtres, tout en offrant les garanties nécessaires aux droits des minorités.

C'est en effet à une entente entre les Canadiens de langue française et de foi catholique avec les Canadiens de langue anglaise et de foi protestante, que nous devons l'acte constitutionnel de 1867. Il est juste de dire que ce sont les Provinces alors formées sur le plan constitutionnel qui ont été les porte-parole de ces groupements ethniques, mais il est clair que la préoccupation des hommes

d'État canadiens qui ont participé aux conférences de Québec en 1864, aux entretiens de Londres en 1865, à toutes les réunions qui ont précédé la ratification par le Parlement Impérial du pacte conclu au Canada, ont porté sur la nécessité d'accorder aux deux races, anglaise et française, les garanties nécessaires d'existence, de progrès et de bonheur.

Cette tâche était alors facilitée par le fait que la minorité française et catholique était surtout rassemblée sur un même territoire, dans la même province de Québec et qu'en assurant aux Provinces une autonomie législative dans les domaines essentiels à la survivance et aux développements ethniques, on garantissait aux Canadiens français de Québec la juridiction souveraine nécessaire à leur résistance et à leur progrès.

On retrouve cette préoccupation tout le long de l'Acte constitutionnel de 1867. Les Provinces ont créé l'autorité fédérale. Elles ont voulu donner naissance à un pouvoir central qui pourrait exercer dans le domaine international ou pour les matières qui intéressent généralement tout le pays de l'Atlantique au Pacifique une autorité souveraine qui protège et permet la grandeur de l'État Canadien.

Jetez un coup d'œil sur l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui délimite les pouvoirs législatifs du Parlement Canadien et vous y sentirez très nettement cette préoccupation.

Entre autres domaines réservés à la juridiction fédérale, vous y notez: "l'administration des postes, la milice, le service militaire, le service naval et la défense du pays, la navigation, le numéraire et la

frappe de la monnaie, la naturalisation et la citoyenneté, la douane et l'accise..."

Considérez après cela, les articles 92 et 93 qui déterminent les pouvoirs exclusifs des provinces et vous y percevrez à plusieurs paragraphes l'intention des Pères de la Confédération d'accorder à notre groupe ethnique, en fait à chacune des deux races, une souveraineté législative dans les domaines essentiels à l'existence et à l'épanouissement de ces deux races. La législature provinciale a le pouvoir exclusif de légiférer, entre autres choses, en matière de ressources naturelles, administration et vente des terres publiques et des forêts, en ce qui concerne l'hospitalisation, les institutions municipales, la propriété et les droits civils, l'enseignement et l'éducation et de façon générale, toutes les matières qui, dans la province, sont d'une nature purement locale ou privée.

Notre pays est trop vaste, ses régions sont trop diverses et soumises à des conditions trop différentes pour permettre qu'une seule autorité centrale puisse donner à chaque section du territoire canadien une administration éclairée, convenable et satisfaisante. La décentralisation s'imposait en 1867, elle est encore essentielle au bien-être de la population canadienne, au progrès de tout le pays en 1952.

Pour nous, Canadiens français catholiques de Québec, elle est une condition de vie ou de mort. Nos mœurs, nos croyances et notre pensée impriment à notre vie locale et quotidienne un caractère particulier que doivent reconnaître les lois qui régissent cette existence. Le droit privé n'est pas seulement la règle qui courbe sous son autorité tous les

citoyens, c'est aussi l'expression de la volonté d'un peuple de vivre de la façon qui lui convient et lui plaît, son attitude particulière devant les problèmes qu'il faut solutionner et que fait naître l'existence de la communauté nationale.

Sir Thomas Chapais, dans son cours d'Histoire du Canada, parlant de la menace qui, après la conquête, planera sur notre droit français écrit avec raison: "Pour un peuple, le système de lois qui le régit n'est pas chose indifférente. Les lois d'une nation fédérée sont le résultat d'une succession séculaire d'expériences et de faits. Elles se sont élaborées et formées lentement. Elles sont nées du tempérament, des mœurs, du caractère, des qualités spéciales qui distinguent une race. Elles correspondent à des coutumes, à une mentalité, à des conditions économiques qui lui sont particulières. Elles tiennent à tout un ensemble de relations publiques et privées qui est l'œuvre du temps. C'est par elles que sont réglées et coordonnées les actes qui déterminent l'acquisition et la transmission des biens, la répartition des héritages, les modalités des conventions entre époux dont la répercussion est si profonde sur la famille et la société. Et pour toutes ces raisons elles finissent par faire partie intégrante de la vie nationale."

C'est bien ce qu'avaient compris les Pères de la Confédération lorsqu'ils donnaient aux provinces le droit exclusif de légiférer en matière de droit civil et de propriété.

Le jour où nous abandonnerons une parcelle de notre souveraineté dans ce domaine nous aurons signé l'arrêt de mort de notre groupe ethnique.

Est-il besoin de dire que notre juridiction exclusive en matière d'éducation est d'une égale importance. Demeurer les maîtres des disciplines qui forment les cœurs et les esprits des générations de demain, voilà bien la garantie nécessaire de notre survivance. C'est ce que nous ont donné ceux-là qui ont présidé à la naissance de la confédération canadienne c'est ce que nous voulons fidèlement et jalousement garder.

Mais le droit de légiférer est illusoire s'il ne s'accompagne du pouvoir d'administrer. Une juridiction souveraine dans le texte devient une servitude si celui qui en est investi n'a pas les moyens matériels de l'exercer. Il ne suffit pas d'un texte qui accorde aux provinces le pouvoir de faire des lois en matière d'éducation ou d'instruction, si les provinces n'ont pas les ressources financières nécessaires pour bâtir leurs écoles, payer leurs professeurs, organiser leur enseignement. Il serait presque malhonnête d'accorder aux provinces le droit exclusif de régler localement leurs problèmes de voirie, de propriété publique et privée, d'administration municipale, d'hospitalisation, si ces provinces n'ont pas les sources de revenus suffisantes pour construire les hôpitaux, accorder aux municipalités les ressources nécessaires à l'exécution des travaux qui s'imposent, organiser les tribunaux qui appliqueront les lois et les sanctions qui s'imposent.

Il est clair que dans des domaines bien déterminés l'Acte constitutionnel a conservé aux provinces une souveraineté législative et cela pour les motifs dont je viens de parler. Mais nous vivons en démocratie et sous le régime du gouvernement responsable. La

souveraineté législative ne consiste pas seulement dans l'autorité indiscutable de faire des lois qui obligent, mais aussi dans le droit de percevoir, indépendamment de toute autre autorité, les revenus nécessaires pour mettre en vigueur cette législation.

Avant la Confédération, les provinces avaient évidemment l'autorité législative. Elles avaient également l'autonomie financière car elles possédaient tous les droits de taxation. Quand elles ont donné naissance au premier contrat, elles ont compris qu'il n'était pas suffisant de lui consentir une autorité législative, mais qu'il fallait aussi pour lui permettre d'exercer sa juridiction une autonomie financière. Aussi les Provinces ont alors consenti à renoncer aux sources de revenus provenant des droits de douane et d'accise et en retour de ces deux sources le Gouvernement Central s'est obligé à leur consentir des subsides dont la base a été modifiée en 1907 et il n'a pas été augmenté depuis, bien que le produit de ces taxes soit considérablement plus élevé.

L'acte constitutionnel ne prévoit pas d'autres subsides et délimite avec peut-être moins de clarté les pouvoirs de taxation que les cadres de la juridiction législative.

L'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique reconnaissait au pouvoir central le droit de prélever des deniers par tout mode ou système de taxation afin de fournir une administration efficace en vue de la paix, de l'ordre public au pays. D'autre part l'article 92 accorde aux gouvernements provinciaux le droit exclusif de percevoir les contributions directes dans les provinces afin de prélever les revenus nécessaires à l'administration provin-

ciale. Il semble, à première vue que le droit du gouvernement central est plus étendu que celui des provinces, mais il faut remarquer que le droit du gouvernement fédéral de prélever des deniers par tout mode de taxation est restreint par le texte même du premier paragraphe de l'article 91 qui détermine que ces pouvoirs du gouvernement central lui sont consentis en autant qu'ils n'affectent pas des matières rentrant dans les catégories de sujets que ledit acte attribue exclusivement aux provinces. Comme l'article 92 donne clairement aux provinces le droit exclusif à la taxe directe, il est nécessaire de déduire que le Gouvernement central ne peut envahir le champ de la taxation directe.

Il est donc logique d'affirmer que l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur le revenu des corporations, les droits successoraux sont des sources de revenus exclusivement réservées aux provinces.

Les obligations des gouvernements central et provinciaux n'ont cessé d'augmenter et il est exact d'affirmer que chacun dans sa sphère a tenté d'augmenter ses disponibilités financières. Dans cet effort facilement compréhensible des administrations fédérales et provinciales vers les moyens normaux qui pourraient réaliser un budget balancé, il faut bien dire que le pouvoir central a dangereusement obtenu un avantage marqué. Mon bon ami, l'Assistant Contrôleur du Revenu de la Province de Québec, M. Roger Stanton, vous révélait lundi dernier, qu'en 1937 sur chaque dollar de taxe payé par le contribuable canadien, 48 cents allaient aux gouvernements provinciaux et municipaux, alors qu'aujourd'hui sur chaque dollar de taxe que nous payons,

74 cents vont au gouvernement fédéral laissant 26 cents aux provinces et aux municipalités.

Il y a là une tendance à la centralisation économique extrêmement dangereuse et contre laquelle le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir croit devoir faire opposition. Il est ridicule de penser que les administrations provinciales et municipales puissent être en mesure d'acquitter les obligations croissantes qui sont essentielles à leur existence même, avec une proportion de 26% des revenus publics du pays.

Les devoirs des provinces concernant l'éducation, la voirie, l'hospitalisation, la sécurité sociale, qui fait partie de leur juridiction sur la propriété et les droits civils, l'agriculture et la colonisation, exigent qu'elles réclament l'exclusivité des champs de taxation que leur reconnaît l'Acte Constitutionnel.

Je sais que l'envahissement progressif du gouvernement central dans les domaines du revenu public a été favorisé par l'état d'urgence créé par la guerre et par les consentements donnés par les gouvernements provinciaux du temps.

Les ententes qui ont été conclues étaient faites à raison de circonstances exceptionnelles et pour un temps déterminé. Il ne faudrait tout de même pas que par la répétition de ces ententes temporaires on arrive à l'établissement d'une situation permanente qui soit contraire à la conception véritable du gouvernement responsable.

Au début de la Confédération, on vous l'a dit, on a remplacé par des subventions, aujourd'hui clairement inadéquates, les droits de douane et d'accise, abandonnés par les provinces au gouverne-

ment central. Aujourd'hui, comme hier, on propose aux gouvernements provinciaux d'abandonner les champs de taxation directs qui leur appartiennent exclusivement comme l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur le revenu des corporations, l'impôt sur les successions, en retour des subventions fédérales dont on a déterminé une base nouvelle en 1952.

Les Gouvernements provinciaux sont des gouvernements démocratiques et responsables. Le gouvernement qui taxe doit-être celui qui dépense. Il répond devant l'électorat non seulement de la façon dont il dépense ses revenus, mais aussi de la façon dont il les perçoit. Une administration qui dépend d'une autre en tant que ses ressources financières sont concernées, est en tutelle et ne peut plus prétendre à l'indépendance ni à la souveraineté de sa juridiction.

Notre droit aux sources de revenus nécessaires à l'administration provinciale est aussi essentiel que notre droit de légiférer en matière d'éducation, de droit civil et de propriété. Abandonner ce droit, le céder pour des avantages immédiats qui subordonneraient notre juridiction au pouvoir fédéral, serait une trahison que notre gouvernement ne commettra jamais.

L'expérience subie de ces ententes temporaires suivant lesquelles nous avons, à tort, cédé certains de nos pouvoirs fiscaux, devrait suffire à nous faire réaliser qu'il est temps de s'arrêter sur la pente dangereuse où nous nous sommes imprudemment engagés. Sans revenir sur la disproportion injuste de la répartition du revenu national entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, vous me

permettez de souligner que ces revenus énormes qui gonflent actuellement le trésor fédéral lui ont suggéré d'entrer sur des terrains de législation et d'administration où la constitution lui refuse toute juridiction.

Les gouvernements n'ont le droit de percevoir des revenus des contribuables que pour les fins pour lesquels ils existent. Le Gouvernement fédéral a une juridiction à ce point de vue assez clairement délimitée et il en est ainsi des Gouvernements provinciaux. Je suis certain que le plus ardent des centralisateurs ne songera jamais à prétendre que l'éducation n'est pas de la juridiction exclusive des Provinces. Le Gouvernement central offre aujourd'hui des subsides aux universités. D'où vient cet argent ? Il est le produit des taxes que le Gouvernement Fédéral a perçu pour des fins déterminés, parmi lesquelles l'éducation est absente. N'avons-nous pas là un exemple clair des effets mauvais de cet envahissement par le pouvoir central dans le champ de taxation réservé aux provinces et la conséquence fatale de l'intervention fédérale législative et administrative dans des domaines qui doivent demeurer exclusivement provinciaux ?

L'unité canadienne, que tous nous souhaitons, ne sera réalisée que dans la mesure où les deux races qui forment le pays garderont les garanties d'existence, de liberté et d'épanouissement que leur offrent les droits constitutionnels de l'autonomie provinciale.

Le Gouvernement actuel de Québec ne consentira jamais l'abandon des droits qu'il croit essentiels à la vie nationale de ceux qui lui ont fait confiance.

Il ne cédera jamais, ni pour cinq ans ni pour une journée, les prérogatives du gouvernement responsable que lui reconnaît l'Acte Constitutionnel.

Fier d'une administration financière qui peut se comparer avantageusement à celle de toutes les provinces, même à celle du gouvernement canadien, il continuera à réclamer l'exclusivité des sources de revenus qui lui sont garanties par la constitution et dont il a besoin pour remplir pleinement et efficacement sa mission.

On nous reprochera peut-être de nous isoler du reste du pays. Ce blâme serait bien injuste. Nous ne voulons pas faire bande à part. Nous demeurons ce que nous étions hier, nous voulons être demain ce que nous sommes aujourd'hui: l'actif incomparable d'un peuple qui a gardé son caractère propre, sa langue, sa foi, ses traditions et qui fournit au Canada la lumière d'une culture et d'une pensée dont le monde ne peut se passer.

Nous sommes toujours disposés à discuter ces problèmes graves avec les représentants des gouvernements canadien et provinciaux. Nous croyons qu'il est possible de nous entendre sur des formules nouvelles qui, tenant compte des circonstances dans lesquelles nous vivons, protégeraient également les droits et les privilèges au sujet desquels il n'est pas possible de transiger.

Nous pensons qu'il serait de l'intérêt de tous que la délimitation du champ de taxation accordé à chacun soit révisée, clarifiée et précisée. Nous pensons qu'il y aurait avantage à simplifier les modes de perception des taxes et de soulager ainsi l'inquiétude du contribuable. Nous sommes convaincus

qu'un retour courageux à la modération dans l'imposition des taxes, et la dépense des deniers publics serait également un sujet de méditation dont plusieurs pourraient tirer profit.

Dans ce domaine, comme dans les autres, nous sommes prêts à collaborer, afin d'assurer la grandeur et la prospérité du pays, comme le bonheur et le progrès des provinces qui le composent.

Le 1er octobre dernier, la Gazette de Montréal publiait un article de rédaction de haute portée sur le sujet qui nous intéresse. Je me permets de vous en traduire quelques lignes, qui seront mes derniers mots.

“La province de Québec, pour des générations n'a jamais voulu se dissocier du reste du Canada. Elle a toujours voulu être une partie du tout et apporter sa large contribution à l'enrichissement d'un pays qui s'étend d'un océan à l'autre. Mais Québec ne croit pas que sa coopération avec le reste du Canada veuille dire l'abandon des droits qui garantissent l'intégrité de sa vie nationale particulière.

“Il est vrai qu'il s'est trouvé des gens qui vers la fin du 18e siècle ont cru que le meilleur moyen de bâtir une nation nouvelle était de briser, ou de laisser périmer, ces garanties qui préservaient le caractère distinctif de cette province. Et cette école a toujours eu ses disciples. Même le grand Lord Durham en 1839 crut un moment qu'il pourrait mettre fin à ces différences de race et de langue en noyant la province dans une union législative où elle serait minoritaire.

“Mais cette manière de penser n'a jamais contribué à l'unité du pays. Elle n'a fait que retarder

l'influence d'une sagesse plus grande qui voit dans la loyauté de Québec à son passé, quelque chose qu'il faut respecter, quelque chose qu'il faut même aimer.

"Ceux-là qui s'impatientent de l'attitude de Québec au point de vue autonomie provinciale s'impatientent du règlement essentiel de l'existence même du pays. Il ne s'agit pas d'une question de détail. Il s'agit d'une question fondamentale de base.

"Il y a longtemps qu'une administration fédérale a manœuvré de façon à placer Québec dans l'obligation de s'isoler du reste du pays, pour la seule raison que Québec ne veut pas sacrifier la base même de son intégrité. C'est à vrai dire ce que tout homme d'État canadien digne de ce nom a toujours dans le passé tenté d'éviter.

"C'est à raison d'une faute de sagesse politique que la situation actuelle est survenue. Un retour à des principes politiques plus larges et plus sains est nécessaire pour rétablir le principe que l'unité canadienne se réalisera lorsqu'on respectera pleinement les garanties essentielles à Québec.

"Cela ne concerne pas seulement Québec. Cela concerne tout le Canada, parce que cela concerne Québec si profondément."

Antoine RIVARD,  
*Solliciteur général de la Province*

## Le français à l'école

Quand un jeune homme, normalement doué, ne parvient pas, après huit ou dix années d'étude, à s'exprimer familièrement et correctement en sa langue maternelle, ne la parle pas mieux, en fait, qu'un illettré satisfait, ne vous semble-t-il pas qu'il y a lieu de s'interroger sur la qualité et l'efficacité de l'enseignement qu'il a reçu ? Entendons-nous bien. La question n'est pas de savoir si, selon la formule pompeuse et pompière, on l'a préparé à la vie, s'il est un fort en thème, un premier de classe. Non, la seule matière dont je me préoccupe ici, par déformation professionnelle, est le français. Et je me demande: jugé à ses fruits, que vaut l'enseignement dont il est l'objet ?

Il fut un temps où la pureté de notre langage faisait l'admiration de l'étranger. Et c'était, ô paradoxe, l'époque où l'instruction, loin de s'étendre, comme de nos jours, à tous les individus, de les niveler tous par en bas, ne bénéficiait qu'à de rares privilégiés. Le Canada avait alors peu d'écoles, peu de maîtres, peu de livres. En revanche, la tradition orale y était encore assez agissante pour empêcher le français de s'altérer, de se décomposer sous l'action combinée de la paresse et de l'ignorance. En d'autres termes, sans qu'on s'encombrât du lourd et parfois écrasant appareil scolaire d'aujourd'hui, on réussissait à apprendre aux enfants à parler pro-

prement, distinctement, à respecter l'usage ancestral. D'où, jusqu'au dix-neuvième siècle, l'étonnement et l'émerveillement des voyageurs qui nous visitèrent.

Le progrès ou, du moins, ce que nous prenons pour tel, a, depuis, bouleversé tout cela. Le milieu a, d'abord, changé. La conquête militaire s'est aggravée de la conquête économique. Par la force des choses, puis par opportunisme, dans certains cas par lâcheté, nous avons non seulement accepté mais favorisé l'expansion linguistique de la langue anglaise. Sous prétexte d'être pratiques et réalistes, nous avons subordonné notre réussite matérielle (la seule qui nous ait jamais tenu à cœur) à la prééminence de la langue seconde sur la langue maternelle. Quoi qu'il en soit, avec ou sans notre complicité, il reste que l'industrie, le commerce, les affaires sous toutes leurs formes ont introduit dans notre parler ces milliers de mots, d'expressions, de tournures de phrase dont il est à craindre que nous ne puissions jamais le purger entièrement. Communément appelés anglicismes, ce sont, en vérité, des barbarismes, des symptômes d'un état morbide avancé.

La nocivité de l'ambiance s'exerce de bien d'autres façons. Le cinéma, la radio, les journaux, les magazines ajoutent à l'insalubrité de notre climat. Ils vident l'homme de son contenu spirituel, le dépouillent de sa résistance à la facilité, au laisser-aller et en font un terrain de culture propice à tous les virus qui s'attaquent à l'âme et à l'intelligence. Lorsque les immunités naturelles ont cessé de jouer,

un mot finit par en valoir un autre, un son de même et, pareillement, par voie de conséquence, une langue. Pourquoi s'embarrasserait-on de tels scrupules? Ainsi s'est étendu, s'est généralisé le charabia, le baragouinage qui est le parler de la rue, du foyer, des airs et, trop fréquemment, des maisons d'éducation. Tous ceux qui en usent, des plus modestes aux plus huppés, sont, cependant, passés par l'école. Un grand nombre, par le collège, le séminaire. Beaucoup, enfin, par l'université. Ils ont eu des maîtres, des maîtresses, des professeurs censément de langue française. Ils ont étudié dans des manuels français ou décalqués d'ouvrages français, ont fait des devoirs de français. Comment expliquer qu'ils en aient si peu retenu? Qu'est-ce qu'un enseignement qui se délave aussi vite, qui ne laisse plus de trace dès qu'on a atteint l'âge adulte?

A mon sens, une mauvaise teinture. Évaluée à son rendement, l'école ne me paraît pas remplir sa mission française. Tenant compte de l'atmosphère, de la marée montante de l'immigration, du débraillé des mœurs dont le parler voyou et la tenue voyou sont si hautement significatifs, tenant compte de tous les obstacles, de toutes les difficultés dont se compliquent, au Canada, l'étude et l'usage du français, je crois fermement que c'est sur l'école que retombe, en premier lieu, la responsabilité de l'état de notre langue. Que, dans la suite ou parallèlement, le milieu, la famille, le métier soient, à leur tour, des agents de contamination, de corruption, cela n'est que trop évident et chacun en convient. Mais dans la mesure, la proportion où les êtres qu'ils encerclent et finissent par subjuguier n'ont été que superficielle-

ment et illusoirement instruits dans le maniement de leur langue.

L'enfant naît au langage comme il naît à la vie, à la coordination de ses mouvements, à l'équilibre. On peut hâter la floraison d'une fleur, forcer la maturité d'un fruit; on ne peut pas faire qu'un enfant émerge du chaos, de la pénombre dans laquelle il se débat avant que la nature ne lui en ait fourni les moyens. L'enfant parle donc à son heure comme il marche à son heure. Le foyer est sa première école; l'oreille son premier maître. Il apprend tout sans peine, sans effort, sans larmes. A aucun autre moment de sa vie ne jouira-t-il d'une aussi prodigieuse réceptivité. A aucune autre époque n'absorbera-t-il avec autant d'aisance et de plaisir les connaissances pratiques que saura lui présenter son entourage. Chaque terme nouveau qu'il acquiert est un pas de fait vers sa libération, une trouée vers la lumière. Une abeille n'est pas plus riche que lui de parfums et de suc. Quel sort l'école fera-t-elle à son instinct butineur? Lui permettra-t-elle de faire son miel et de s'en nourrir ou le soumettra-t-elle à un régime alimentaire cuisiné par des adultes pour des cerveaux d'adulte?

Ce qui était un jeu, une joie devient une contrainte. En même temps qu'il se voit comprimé dans son développement physique, emmailloté qu'il est, des heures durant, dans le silence et l'immobilité, l'enfant est brusquement arraché à son milieu naturel, qui est celui des sens, pour être transplanté dans le monde irréel, immatériel de l'abstraction, des idées. A ce stade, parler n'est pas et ne peut pas être un art. L'important pour l'heure est d'exercer sa mé-

moire auditive, de la meubler du plus grand nombre possible de mots concrets, de la plonger dans la réalité du monde extérieur, de l'informer sans pédanterie des faits d'ordre quotidien : foyer, costume, métier du père, mobilier, etc. Il n'y a pas de mots qu'il ne puisse retenir, surtout s'il lui est donné de les identifier avec les objets qu'ils représentent.

Seulement, ces mots, tels il les aura entendu prononcer, tels il les enregistrera, car il n'est encore qu'une cire, qu'un disque. En sorte que le moins qu'on doive exiger des maîtres et des maîtresses est qu'ils soient eux-mêmes un exemple vivant, quotidien de bon langage. Il faut que la leçon vienne d'eux directement, c'est-à-dire sans passer par les livres. Il faut que leur manière de s'exprimer soit une et toujours identique. Où que ce soit, en quelque circonstance que ce soit, ils ne laisseront s'accréditer l'hérésie qu'il existe deux façons de parler. L'une fautive, grossière pour le cours ordinaire des choses ; l'autre, endimanchée, fagotée, pour les compliments et les réceptions. On ne change pas de langue comme on change d'habit. Pourquoi, d'une part, un relâchement qui se confond avec le vulgarisme et, de l'autre, une affectation qui est la négation même du bon usage ?

Ce dédoublement du langage est, pourtant, la règle de notre enseignement. Au lieu de présenter la correction comme une partie intégrante, inséparable du français parlé, quelque familier qu'il soit (et il faut qu'il soit familier si l'on veut qu'il soit naturel), on en fait un ornement postiche dont on ne le pare que dans les grandes occasions. Autant enseigner que le savoir-vivre, la politesse ne sont de

mise que les jours de fête. Ce ne serait ni plus iréel ni plus faux.

Quoiqu'il n'en soit pas le plus redoutable, la pauvreté de notre vocabulaire demeure néanmoins le défaut le plus saillant, le plus frappant du français du Canada. Cette indigence est la porte ouverte à toutes les infiltrations étrangères. Les mots anglais qui farcissent la moindre de nos conversations ne sont pas, contrairement à ce que beaucoup pensent, l'effet de la paresse ou de la négligence. Ils n'ont pas usurpé la place des équivalents français. Ils ne font pas double emploi. Nous les employons simplement parce que nous n'en avons pas d'autres à leur substituer. Ce sont les seuls que nous connaissions. Il est facile d'en médire; presque impossible, hélas, de s'en passer. La nécessité les a naturalisés. Et l'invasion continue, s'accélère malgré toutes les campagnes d'épuration. Former le vocabulaire de l'enfant, par le moyen du dialogue, de la conversation, des leçons de chose, ne serait-il pas de meilleure hygiène que de corriger celui de l'adolescent ?

C'est par l'oreille qu'entrent les mots. C'est donc, en premier lieu, l'oreille qu'il importe de former. Entendue et pratiquée de la sorte, l'étude du français se dépouille tout de suite de ce caractère revêche, rébarbatif dont le revêtent les livres, la dictée, si justement qualifiée de leçon de fautes, la lecture à haute voix. Elle répond à un besoin psychologique de l'enfant: mettre une désignation sur chaque objet qu'il rencontre. Toute sa vie, il aura à se servir de la parole et c'est, en définitive, ce à quoi il aura été le moins préparé. Comment cette vérité, ce truisme peut-il nous échapper ? Dans l'ordre des

connaissances, la langue parlée précède la langue écrite. La parole est un don inné; l'écriture, elle, est une acquisition, le fruit d'un effort, un acte de volonté. Mettons à profit le don avant d'imposer l'effort. Enseignons à parler avant d'enseigner à écrire.

Par malheur, nous n'en jugeons pas ainsi. Nous prenons, au contraire, presque un malin plaisir à jeter la confusion dans l'esprit de l'enfant, à enrayer ses élans par l'étude prématurée de l'orthographe. A rebours du bon sens, nous nous adressons à son œil alors que c'est l'oreille qui est le véhicule naturel du langage. Pis encore, nous nous ingénions à opposer, chez lui, la vue à l'ouïe. Pour n'en donner qu'un exemple entre mille, l'oiseau que l'enfant a appris, par l'oreille, à appeler un paon se révèle, à ses yeux, comme étant un pa-on, tandis que la mouche qu'il appelle un taon devient, dans les livres, un ta-on. Une seule graphie et deux prononciations! Autant de rébus, de casse-tête qui nuisent à l'acquisition du vocabulaire, la rendent, en tout cas, inutilement pénible. Et qu'en serait-il si, par miracle, tous les Canadiens français savaient l'orthographe? Le français du Canada s'en porterait-il mieux? Pas le moins du monde. Il serait ce qu'il est, à savoir squelettique dans sa chair, amaigri jusqu'à l'épuisement, caricaturel et bouffon dans sa prononciation, métissé dans son vocabulaire, faussé dans sa syntaxe. L'orthographe est impuissante à remédier au moindre de ces maux car elle n'est à peu près d'aucune aide dans la langue parlée. Elle n'a en soi aucune valeur d'enrichissement, de redressement. C'est une contrainte nécessaire, hors de toute discussion, inéluctable mais à son heure. Ne forçons pas le

talent de nos enfants. Ne les barbouillons pas à dessein de règles et d'exceptions. Lorsque le génie de la langue nous échappe par tous les pores de la peau, c'est du fétichisme d'espérer qu'il suffira de l'orthographe pour nous revivifier, nous vitaminiser.

Notre erreur, en cette affaire, a été d'adopter en bloc les méthodes françaises sans songer à les modifier, à les adapter aux exigences de notre milieu. Nous ne semblons pas encore avoir compris cette élémentaire vérité qu'on n'enseigne pas le français au Canada comme on l'enseigne en France. Pour des raisons sur lesquelles je me garderai d'insister, le petit Français qui entre à l'école possède déjà sur son petit camarade canadien un avantage décisif. Il est, à la fois, plus avancé et mieux protégé. En outre, il n'est pas, dès ses premiers balbutiements, tiraillé, écartelé entre deux langues, deux prononciations, deux vocabulaires. Il n'a pas les oreilles rebattues à cœur de jour de termes impropres ou barbares. Il n'a pas continuellement sous les yeux les pires exemples d'incorrections grammaticales. Et quand il aborde la grammaire, tel le petit Canadien, il ne pénètre pas dans une île vierge, inexplorée. Quoique sous des traits plus sévères, c'est le paysage de France qu'il y retrouve, l'air de France qu'il y respire. En bref, son voyage se poursuit en ligne droite alors que le nôtre est un chassé-croisé continu. Ce qui vaut pour la France ne vaut donc pas nécessairement pour le Canada. La grammaire en est la démonstration par l'absurde. Un linguiste connu, M. Charles Bruneau l'a d'ailleurs déjà faite. Après avoir étudié toutes celles dont on se sert dans les écoles catholiques de Montréal, il n'a pu en trouver

une seule taillée à notre mesure, conçue en fonction de nos besoins. On a mille fois raison de déplorer que les élèves des classes supérieures ne sachent pas écrire, ainsi que la Fédération des Commissions scolaires avait la courageuse honnêteté de le reconnaître, à son dernier congrès. Mais le tout est de savoir s'ils sont les seuls à blâmer.

Dans le vain espoir d'atteindre à l'excellence du français écrit, la plus aristocratique et la plus difficile de toutes les langues, nous avons écarté de nos programmes, nous avons négligé le français parlé. Nous l'avons laissé se rouiller, se désagréger. Entouré de tous les soins, de toutes les précautions possibles, il aurait quand même subi certaines transformations puisqu'il se heurte constamment à l'anglais, qu'il en subit l'attraction. Mais, du moins, aurait-il conservé, dans sa prononciation et son vocabulaire, une similitude, une filiation, une parenté plus étroite, plus sensible à l'oreille, avec le parler populaire de France. Et c'est faute de trouver cette ressemblance que je me demande: jugé à ses fruits que vaut l'enseignement du français au Canada ?

Victor BARBEAU

Texte d'une causerie prononcée par M. Victor Barbeau au réseau français de Radio-Canada, à l'invitation de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province de Québec.

# Jeunesse de France 1952

(suite et fin)<sup>1</sup>

Ainsi, voulant approfondir les données politiques et préciser les véritables antagonismes, inévitablement on découvre les tendances spirituelles. Et c'est bien là l'essentiel. Au primat de l'économique, axiome<sup>2</sup> des marxistes, au primat du politique, vœu des maurrassiens, répond pour nous le primat du spirituel<sup>3</sup>. Tandis qu'entre les deux guerres, la jeunesse intellectuelle française, dans ses éléments les plus conscients, se partageait entre les clans marxistes et maurrassiens, systèmes politiques certes alimentés par des forces spirituelles mais déniaient à celles-ci le rôle moteur, le classement diffère aujourd'hui, où les ruines accumulées et l'inquiétude persistante posent à la jeunesse qui s'interroge de redoutables dilemmes et où il apparaît de plus en plus nécessaire de transcender la réalité temporelle.

La doctrine de Charles Maurras comme mode de pensée et d'agir, qui avait exercé une telle séduction sur la jeunesse de ma génération, n'a pas survécu à la guerre et aux déchirements de l'occupation. Les mouvements politiques qui se situent maintenant à la droite de notre échiquier, relevant d'un conservatisme égoïste ou d'un illusoire rassemblement, man-

---

1. Voir l'*Action Nationale* de septembre-octobre 1952.

2. C'est bien à dessein que j'écris: axiome. Si les marxistes considèrent ce primat comme une vérité logiquement démontrée, à nos yeux c'est un axiome qui oriente au départ leurs démarches.

3. Cf. Jacques Maritain, *Primauté du spirituel*.

quent manifestement d'un substrat intellectuel et spirituel.

Le marxisme demeure et s'est même fort développé, quantitativement puisque la jeunesse communiste a presque triplé, qualitativement aussi car dans la jeune élite qui cherche sa voie sur ces rives, la croyance spirituelle en un monde meilleur compte plus que les revendications économiques ou politiques, nous l'avons souligné. En face de cette jeunesse ardente et convaincue se dresse une jeune élite authentiquement chrétienne. Certes, elle est moins bien organisée et puisqu'elle a gardé le sens de la liberté et celui de l'intelligence, cette double force devient faiblesse sur le plan de l'action immédiate, car l'esprit de simplification facilite, oh combien, les tâches humaines; mais elle est beaucoup plus nombreuse et ne craint pas, comme l'autre, l'hémorragie de ceux que déçoit le divorce entre la générosité des attitudes et l'hypocrisie des procédés. Si la préoccupation essentielle d'un chrétien doit demeurer "l'au-delà", les jeunes catholiques français savent qu'il ne suffit pas de s'en remettre à la justice éternelle, qu'il faut aussi envisager hardiment avec des formules neuves les réalités économiques et sociales, en un mot ne pas laisser aux prophètes de la cité communiste le monopole de "l'en-avant"<sup>1</sup>.

On a beaucoup écrit ces derniers temps au Canada — le meilleur et le pire — sur la France chrétienne ou antichrétienne. Le sujet est immense et je me garderai d'en trancher; je signalerai seulement un article d'une rare pénétration, écrit dans le *Devoir*

1. On doit à Nicolas Berdiaeff cette terminologie de "l'au-delà" et de "l'en-avant", appliquée aux espoirs humains.

par André Laurendeau : il y relevait l'erreur de juger le catholicisme français avec les normes canadiennes-françaises, car il s'agit ici d'une religion d'avant la tourmente et là d'une religion qui doit se reconstruire après que la tourmente a bouleversé ses bases.

Conjuguée sous l'Ancien Régime puis lors de la Résistance Vendéenne avec une conception théocratique de l'ordre social et politique, conjuguée tout au long du 19ème siècle avec les impératifs d'une société capitaliste et bourgeoise, l'Église catholique française (tout au moins son aile marchante, donc jeune) sous les coups de boutoir du 20ème siècle athée, a compris que sa mission exigeait l'indépendance et qu'il fallait apporter le message divin à côté et au-dessus de toute implication politique.

Il semble que depuis 50 ans, deux crises aient permis de préciser la mission de l'Église française, telle que l'entendent pour l'heure nos jeunes catholiques. Ce fut d'abord au début du siècle la crise du combisme, lorsque les politiciens radicaux héritiers de la fameuse formule, "*Le cléricalisme, voilà l'ennemi*", séparèrent l'Église de l'État et dépouillèrent celle-ci de ses richesses; ils ne se doutaient point qu'ils inauguraient ainsi son renouveau, lui apportant l'inestimable bénéfice de la pauvreté. Au milieu du siècle, la grande crise nationale française de l'occupation et de la Résistance faisant apparaître dans la ruine matérielle et le désarroi moral les véritables lignes de force de la conscience française, a mis les catholiques au premier rang sur les itinéraires du combat.

Je ne m'étendrai pas sur ce vaste sujet, mais avant d'en terminer avec l'évocation du renouveau chré-

tien de la jeunesse française, je voudrais simplement relever deux faits précis d'ordre fort différent dont l'importance n'échappera pas: il s'agit d'une part de la transformation de la Sorbonne et d'autre part de l'accroissement de la natalité.

Je n'ai point connu l'érudite, pédante, inhumaine Sorbonne que Péguy criblait de flèches voici 50 ans, mais la Sorbonne que j'ai pratiquée durant les années trente devait lui ressembler fidèlement. Seuls quelques "fils de famille" y demeuraient porteurs de l'héritage chrétien et encore avec une mauvaise conscience. Quinze ans plus tard, voici que les marxistes stigmatisent une maison devenue pour une bonne part d'obédience catholique. Le groupe Richelieu (cercle des étudiants catholiques) réunit la moitié des étudiants. Quand, à la Pentecôte, ils mettent le sac au dos pour reprendre le premier pèlerinage de France, celui de Notre Dame de Chartres, la route nationale sur 20 km. est encombrée de garçons et de filles qui chantent des cantiques et récitent le chapelet; car ils y vont à pied, évidemment; ce n'est point trop de l'effort de 20 heures de marche pour mériter "la flèche unique au monde".

Avant la guerre, la France était en train de mourir — et sans qu'on y prenne garde. Confortablement assise parmi les Grandes Puissances possédantes, elle pouvait refléter au dehors la complaisance en son acquit. L'Empire colonial était intact, l'armée, la plus forte d'Europe, (croyait-on); et Paris autant que jamais, plus que jamais, secrétait les écrivains, les peintres et les musiciens qui s'imposaient à la planète. Et cependant la France était en

train de mourir. Les Français naissaient moins qu'ils ne mouraient; chaque année apportait sa perte de substance. Aujourd'hui la situation est retournée; depuis la fin de la guerre l'excédent annuel de naissances se maintient au-dessus de 200,000. Le taux de natalité de 1938 à 1946 est passé de 14 à 21<sup>1</sup>, soit du dernier à l'un des plus forts d'Europe, sensationnelle augmentation de 50%. Ce n'était pas une flambée passagère, car cela se maintient depuis six ans. Il s'impose d'en parler dès qu'on évoque la jeunesse française de 1952. Ce sont les jeunes qui font des enfants et si les jeunes Français en ont maintenant tellement, parmi les causes diverses (le relèvement des allocations familiales joue un rôle important), la cause essentielle de ce retournement est bien d'ordre moral. Il n'y a point là pression biologique comme dans les fourmilières d'Extrême-Orient, mais conscience d'un devoir à accomplir. En France comme dans tout l'Occident, ce sont les familles catholiques qui prolifèrent. Les jeunes Français, nonobstant l'équilibre précaire de leur pays, de plus en plus nombreux assument le risque de faire naître des enfants et croient en leur mission de parents. La tâche de "croître et de multiplier" se marie là avec les joies terrestres les plus certaines, pour nous tous qui avons découvert le monde, penchés un soir sur un berceau.

— III —

Voix chrétiennes, voix marxistes, c'est certainement là l'essentiel de toutes celles qui se disputent

---

1. 21 naissances annuelles pour 1,000 habitants.

l'audience de la jeunesse française, mais elles ne sont point les seules pour autant. On ne peut nier qu'en dehors de ces deux pôles il existe une vaste frange d'opinions et de tendances. Il est difficile de les saisir dans le détail car les nuances sont nombreuses et les rassemblements incertains; on n'y décèle pas très bien le processus de cristallisation, aussi nécessaire dans le domaine de la pensée qu'il l'est en celui de l'amour.

Que reste-t-il après l'usure de quelques années de cette troisième force évoquée par Mounier, celle des existentialistes sartriens, libre et "joyeuse cohorte" dont le point d'impact à St-Germain-des-Prés a transformé en creuset l'un des plus paisibles quartiers parisiens? L'étonnement, la griserie ou le scandale ont vite repris des proportions plus modestes malgré que des cargaisons de touristes du monde entier s'y déversent régulièrement en quête de sensations. Il paraît impossible de saluer là l'une des lignes de force de la jeunesse française. Le mouvement en tout cas demeure dénué de toute assise populaire, tandis que par leurs syndicats, communisants ou confessionnels, les marxistes et les catholiques pénètrent dans les milieux ouvriers et que, d'une façon plus générale, le dilemme Rome-Moscou se pose ou peut se poser à n'importe quel jeune Français.

On ne peut cependant dédaigner Sartre ni ceux qui de près ou de loin se réclament de ses attitudes; il y a mieux à faire que se voiler la face devant la nouvelle bohème de St-Germain-des-Prés. De toutes façons, quelque chose, là, mérite l'attention. Il faut avoir vu Sartre dans l'intimité pour comprendre

quelle séduction peut exercer autour de soi cet homme diablement intelligent, certainement sincère et d'une remarquable générosité. Ceci n'empêche pas que son emprise directe sur la jeunesse demeure faible en étendue. L'important, ce n'est point la pyramide d'étrons qu'il accumule patiemment dans ses volumineux essais, c'est que les garçons et filles qui gravitent autour de St-Germain-des-Prés possèdent un sens de la liberté — ce qui fait tant défaut à ceux et celles dont les mots d'ordre viennent de Moscou.

Un général Yankee accusait récemment les Français d'avoir pour la plupart déserté leur idéal; il lui fut vertement répondu et il tint à se rétracter. La question n'en demeure pas moins de savoir si dans leur majorité les jeunes Français se veulent ou non "engagés dans une œuvre qui les dépasse"<sup>1</sup> et quel que soit l'espoir qui nous habite, nous ne pouvons nier qu'une large fraction, peut-être majoritaire, de nos jeunes n'apparaît guère vouée à la défense d'un idéal. A côté de ceux qui s'appliquent à penser et luttent sincèrement dans tels ou tels rangs, il y aura toujours "la Plaine" (au sens des Conventionnels), la grande masse de ceux qui "s'en fichent" et n'obéissent continuellement qu'à la "tendance de l'être à persévérer dans son être", pour employer le jargon des métaphysiciens.

Mais il faut répondre là que le problème n'est pas spécifiquement français, qu'il en est, qu'il en fut, qu'il en sera ainsi sous tous les cieux; et nous croyons au contraire que la fraction des jeunes consciemment

---

1. François Mauriac.

et librement<sup>1</sup> préoccupés d'une "œuvre qui les dépasse" demeure plus importante en France qu'ailleurs. Nous croyons surtout que malgré des apparences nonchalantes voire cyniques, la grande majorité des jeunes Français demeure disponible pour le jour où subitement un grand combat les réclame. Sans effort et le plus naturellement du monde, en cette terre traditionnellement émettrice de croisades, le joueur de boules deviendra le héros de la Marne ou de Verdun, le buveur d'apéritifs partira se faire tuer pour une idée.

— IV —

Avant de clore ce hâtif panorama, il faudrait signaler quelques secteurs où les jeunes Français manifestent des idées et tendances aussi essentielles que le goût du risque, le sens des réalisations positives, le sens du gratuit et le culte des valeurs intellectuelles.

Le temps n'est plus où les jeux de cartes, le billard, les paisibles promenades et les flirts faciles constituaient les passe-temps favoris des jeunes Français. Ils se tournent aujourd'hui vers les sports les plus dangereux : l'alpinisme et le ski, les descentes de rapides en canot et la pêche sous-marine. Couramment, l'aspect sportif est renforcé d'un aspect scientifique ; il n'y a plus seulement la joie de l'effort physique, mais encore celle de découvrir quelque chose : songeons à l'activité des spéléologues et à toutes les missions qui s'en vont explorer la planète, du Groenland à la Terre de Feu. Il est im-

---

1. La jeunesse des États totalitaires est presque entière engagée dans une telle œuvre, mais elle ne l'est point librement

portant que l'élite de la jeunesse française ait retrouvé le sens de l'aventure et le goût du risque.

On a souvent reproché aux Français de n'avoir pas le sens des réalisations positives, de se sentir plus à l'aise dans le maniement des idées que dans celui des réalités économiques et techniques. Il est vrai que malgré l'apport inestimable de ses savants à la science et aux techniques modernes, la France depuis quelques générations laissait s'accuser un dangereux retard dans l'ordre économique. Le handicap est lourd et ne sera pas comblé en quelques années, mais actuellement il faut signaler que des réalisations techniques étonnantes fleurissent sur la terre française et il faut signaler surtout que dans la plupart des cas, elles sont l'œuvre de jeunes.

Il n'est pas certain que le sens des réalisations positives s'oppose nécessairement à ce fameux "sens du gratuit" auquel tiennent tant les jeunes intellectuels français. Même ceux qui sont voués à une œuvre constructive, même ceux qui requièrent l'engagement des écrivains et des artistes en un combat politique ou spirituel admettront volontiers que s'il leur faut se maintenir "adossés à la réalité" ils ont besoin, l'heure venue, d'un "sortilège qui les en délivre"<sup>1</sup>. Le jour où les jeunes Français n'auront plus d'autres critères que celui du rendement ou de la réussite économique, on pourra bien désespérer de leur mission. Rien n'indique que ce jour-là soit proche.

Le culte des valeurs intellectuelles peut bien conduire à des excès, il peut surtout mettre les peuples

---

1. Thierry Maulnier.

trop intelligents en fâcheuse position de concurrence vis-à-vis des empires massifs dont les théoriciens considèrent l'intelligence comme "une petite chose à la surface de nous-mêmes", mais nous ne regretterons pas malgré tout que les jeunes Français gardent aujourd'hui plus que jamais ce culte. Il n'est, pour s'en convaincre, que de fréquenter notre jeunesse universitaire ou de saisir sur le vif l'appétit de connaître répandu dans les jeunes classes populaires<sup>1</sup>. Cette intelligence française, nous avons l'orgueil de penser que sa place au premier rang demeure marquée parmi les forces salvatrices d'une civilisation menacée.

André MALAVOY

---

1. Le chiffre des ouvrages prêtés par les bibliothèques populaires à doublé depuis la guerre et les ouvrages dits sérieux représentent la moitié des sorties.

## L'Ontario a signé!

Telle est la nouvelle que les journaux du Canada communiquèrent, la plupart avec un cri de triomphe, à la population de notre pays un matin de septembre. Grand triomphe, en effet, pour tous les centralisateurs. Et les centralisateurs sont malheureusement nombreux chez nous, surtout parmi les Canadiens anglais; car chez les Canadiens français il y a plus d'inconscients et d'innocents que de véritables centralisateurs!

Triomphe, on le sait, parce que pour la première fois depuis la fin de la guerre, le gouvernement fédéral a réussi à prendre dans la souricière des accords d'impôts fédéraux une des deux grandes provinces du pays. On se rappelle, n'est-ce, pas que cette histoire a commencé avec le rapport Rowell-Sirois et ses propositions de centraliser la perception des impôts directs. Qu'elle s'est continuée, à la faveur de la guerre et des engagements ridiculement exagérés qu'assumèrent nos autorités fédérales, par un envahissement total du champ d'imposition auquel la constitution limite les provinces: à un point tel que dans certaines provinces les dernières tranches de revenu étaient taxées plus de 100%. Que M. Ilsley sut profiter ensuite de l'affolement des contribuables et de la pression du sentiment patriotique pour rendre pratiquement impossible aux provinces de refuser, pour la durée de la guerre, la formule centralisatrice du rapport Rowell-Sirois. Qu'en dépit de promesses formelles quant au carac-

tère transitoire des accords, basés sur l'urgence de guerre, le gouvernement fédéral jugea plus habile de maintenir les impôts aussi élevés que possible après la guerre, de se créer (pour se justifier) de nouvelles obligations à même le domaine social de juridiction provinciale, d'obliger ainsi les petites provinces à renouveler (en maugréant pour plusieurs) l'accord pour une nouvelle période de 5 ans. Mais les deux provinces de beaucoup les plus importantes, l'Ontario et le Québec, ayant le moyen de rester en dehors des accords, s'étaient abstenues, de sorte que la victoire fédérale se trouvait fort partielle; plus prometteuse que définitive.

Or depuis le début de 1952, le moment du renouvellement est venu. Comme le Fédéral s'était bâti des allocations familiales en 1944 pour préparer les pourparlers de 1945, en 1952 il s'est fait des pensions de vieillesse, ajoutées aux exigences d'une nouvelle participation exagérée à la sécurité collective (en temps de paix cette fois; et aucun Bourassa n'existe pour nous marteler dans la tête l'importance et les dangers du précédent!) il s'est, dis-je, inventé de nouvelles obligations pour justifier un désir de tout garder. Les petites provinces ont signé, plusieurs en maugréant de nouveau. Et puis, voilà que l'Ontario en fait autant!

Pour Ottawa, ce succès a donc toute l'importance d'une opération militaire qui, après avoir réussi à faire prisonniers quelques détachements d'avant-garde, réalise tout à coup un mouvement qui encercle et désarme tout un régiment sur deux d'un corps d'armée. Il est facile de comprendre, par suite, les cris de réjouissance qui s'élèvent du camp

des centralisateurs; et non moins normal que, dans le camp autonomiste, se constate quelque effarement en même temps que les visages s'allongent. Et chacun de se demander: Que s'est-il passé? A qui assigner la responsabilité de ce dégonflage subit?

Avant d'engager la discussion sur les causes immédiates, la signification et la portée de l'événement, constatons que l'on profite de la circonstance, chez les centralisateurs, pour endormir les autonomistes, tout en portant aux nues M. Frost, le premier ministre ontarien. On prétend montrer toute la sagesse de cet homme politique, en soulignant qu'il n'a rien sacrifié des droits de sa province. Même si nous avons cinquante fois discuté de ces questions ici et ailleurs, il n'est peut-être pas inutile, tellement la mémoire humaine est "une faculté qui oublie", de montrer l'insignifiance et l'inanité des arguments employés, insignifiance et inanité qui suffisent à nous indiquer qu'ils sont la plupart du temps de mauvaise foi, inventés pour tromper délibérément les honnêtes gens dont le métier n'est pas de réfléchir sur ces questions et qui ne peuvent pas toujours déceler les faussetés sous la carapace de sens commun dans laquelle on prend toujours soin de les enrober.



*M. Frost n'a pas trahi l'autonomie provinciale. Il consent simplement à s'abstenir durant cinq ans de prélever l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les bénéfices commerciaux pour laisser ce domaine fiscal à l'autorité fédérale en retour d'une compensa-*

tion qu'il juge acceptable. L'accord dit expressément: "Il est entendu que ni le Canada ni la province ne seront présumés avoir, par suite de cet accord, cédé, abandonné ou transmis à l'autre aucun des pouvoirs, droits, privilèges ou autorités que lui confère l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (...) ni avoir empiété sur aucun de ces pouvoirs, droits, privilèges ou autorités."

Jeu de mots que tout cela! Qu'est-ce que c'est que l'autonomie des provinces? Un texte de loi pur et simple ou une réalité vivante qu'un texte de loi a voulu protéger? Le texte de loi n'a pas été amendé, cela tout le monde le sait. Cela peut permettre d'affirmer que M. Frost n'a pas trahi l'autonomie de la façon plus *juridiquement péremptoire* qu'aurait comporté l'abandon de ses droits constitutionnels. Mais c'est tout. Du point de vue pratique, réel, qu'en est-il? L'Ontario est-elle actuellement une province aussi autonome qu'elle l'était avant la signature de l'accord? Et dans cinq ans, sa situation sera-t-elle assez bonne pour qu'elle retrouve ses droits juridiques aussi exerçables qu'ils l'étaient avant l'accord? Même du point de vue juridique, ce n'est pas tout d'énoncer un droit; pour que ce droit soit réel, il faut qu'il puisse être exercé.

Or l'autonomie des provinces, c'est une souveraineté! Une souveraineté sur deux catégories de choses: 1o sur des obligations à remplir au nom du bien commun (et qu'il a paru préférable de laisser aux autorités locales au nom de ce bien commun même); 2o sur des pouvoirs financiers à exercer de façon que puissent être remplies librement les obligations. Ces deux catégories sont en fait liées en un

tout indissoluble: des pouvoirs financiers sans matière à quoi les dépenser ne sont pas une liberté, une autonomie; mais des obligations à remplir sans pouvoirs de prélever librement les fonds nécessaires à leur accomplissement ne donnent non plus ni véritable liberté, ni véritable autonomie.

En signant les accords, M. Frost ne change rien à la lettre de la Constitution, mais il abandonne la chose que la constitution a voulu assurer, à savoir l'autonomie véritable de la province. Durant les prochains cinq ans, celle-ci n'a plus la liberté, même juridique, de lever les impôts concernés (qui sont les principaux) pour faire face à des obligations qui peuvent surgir. Pour les prochaines cinq années, l'Ontario n'est plus vraiment autonome, ou pas aussi autonome; n'est plus vraiment libre, ou pas aussi libre d'agir selon qu'elle le peut vouloir en fonction des besoins qui peuvent se présenter. Qu'on ergote tant qu'on voudra, impossible de sortir de là.

La situation se compare à celle de deux duellistes; et d'autant plus justement que le problème envisagé ici est celui d'un véritable duel à mort, d'ailleurs à l'échelle mondiale, entre la centralisation et les libertés personnelles ou locales. Et ces deux duellistes devraient cesser leur lutte pendant une période de cinq ans. L'un des deux proposerait à l'autre, comme moyen de réaliser cet état de choses, qu'il lui remette son épée pour la durée de la trêve, en lui garantissant que telle cession n'entame en rien son droit d'avoir une épée et que celle-ci lui sera rendue, s'il le veut, au bout du terme convenu. Que penserait-on de celui qui accepterait un tel marché? Pourrait-il se sentir aussi libre

qu'il l'était au temps où il était armé pour se défendre? Objectivement, ne serait-il pas affaibli et l'autre, renforcé par rapport à lui. En fait la liberté du premier ne dépendrait plus de lui; il ne serait plus vraiment autonome. Sa liberté reposerait toute entière sur la bonne foi et la bonne volonté de l'autre. Situation que la plus élémentaire sagesse politique ne peut guère considérer que comme inconfortable!

On peut d'ailleurs prolonger la comparaison. Pendant les cinq ans, celui-là qui dispose des deux épées pourra se donner des partenaires fictifs, s'exercer, tandis que l'autre devra abandonner la pratique de l'escrime. Si bien qu'au bout du temps, même s'il tient sa promesse de remettre une épée à son adversaire, celui-ci ne sera plus en aussi bonne posture, faute d'avoir pratiqué, pour tenir son bout.

C'est ainsi que l'argument du provisoire dans les accords ne peut illusionner que les esprits entièrement perdus dans je ne sais quel formalisme juridique. En cédant temporairement ses impôts à Ottawa, l'Ontario abandonnera nécessairement aussi son propre service de perception, liquidera son personnel de techniciens, si bien qu'en 1957 ce sera tout un problème pour elle que de reprendre ses biens. L'une des principales objections de MM. Frost et Duplessis à se servir de la clause du 5% dans l'impôt sur le revenu pour régler le problème des universités venait précisément d'une telle difficulté, résultant du peu d'expérience des provinces en matière de perception des impôts sur les revenus.

Au surplus, pendant que les provinces, durant les cinq ans, seront trouvées limitées aux subven-

tions, le Fédéral, lui, se sera créé des besoins nouveaux. Il aura peut être même cru nécessaire de parer à l'incapacité des provinces en s'introduisant dans leur domaine sous la pression de l'opinion publique ou du fonctionnarisme. Il pourra alors faire valoir l'impossibilité de se dessaisir de ses sources de revenu sans qu'il s'ensuive des perturbations sociales, économiques et politiques considérables. Autrement dit, le duelliste fédéral s'étant créé de nouveaux adversaires, de nouvelles difficultés à vaincre, se dira incapable de remettre l'épée, tel que promis.

Il ne restera plus à l'ancien adversaire libre que la ressource de devenir le valet de son co-contratant en vue de contribuer sa part à la défense commune. Le vasselage temporaire de l'Ontario risque donc fort ainsi de devenir permanent. De sorte que M. Frost a réellement trahi la cause de l'autonomie par ce qu'il a déjà concédé à la centralisation et par les avantages marqués qu'il cède quant à l'avenir.

*Les accords, loin de diminuer l'autonomie des provinces, la renforcent en assurant aux provinces plus de moyens financiers que ne leur en permet le jeu constitutionnel ordinaire. Ainsi l'Ontario reçoit plus d'argent par les subventions du Fédéral, grâce à l'accord, qu'il n'en aurait eu s'il était resté en dehors. Ce système de subventions n'a d'ailleurs pas plus de raison d'être incompatible avec l'autonomie des provinces en 1952 qu'il ne l'était en 1867, alors qu'il formait une très forte proportion des budgets fédéraux.*

Affirmation qui est un tissu de demi vérités, c'est à dire en définitive de faussetés. Il ne s'agit

pas en effet, en regard de l'idée d'autonomie, de *moyens* financiers exprimés quantitativement mais de pouvoirs financiers qualitativement libérés d'une soumission à d'autres dans leur exercice: Celui qui abandonne sa terre, sa propriété, où il est roi et maître, pour le régime du salariat n'est pas plus autonome parce que son salaire peut être plus élevé que son revenu d'exploitant. Sans doute, le fait de pouvoir jouir d'un plus fort revenu est en soi un élément de liberté plus grande d'action, d'autonomie pratique plus large, mais à condition qu'il s'insère dans un cadre de liberté. Celui qui troque les fondements de son autonomie (c'est-à-dire son indépendance vis-à-vis des autres) pour accroître cette autonomie pratique considérée séparément aliène en fait sa liberté. On le voit bien par les conséquences du geste.

Au moment, où il passe le marché, celui qui cède ses droits en tire généralement des avantages; c'est d'ailleurs ce qui le détermine souvent à oublier le reste. Et ces avantages lui viennent de ce qu'étant libre en face d'un autre être libre, celui-ci doit lui payer le prix de sa liberté pour l'induire à s'en départir. Une fois le marché conclu, il ne l'est cependant plus et il s'en aperçoit en ce que même s'il touche régulièrement la somme convenue, il ne peut plus l'accroître de son propre gré, même si les circonstances pouvaient le lui permettre. Les marchandages plus ou moins heureux auquel il doit alors se soumettre lui indiquent vite qu'il n'a plus la même autonomie qu'autrefois. Dans le cas des accords fédéraux-provinciaux actuels, la nocivité de cette situation est en théorie limitée à cinq ans — ce qui rend

les accords nettement supérieurs à l'aliénation plus permanente de l'amendement constitutionnel par exemple —, mais elle n'en existe pas moins pour la période de cinq ans et peut, dans des circonstances données, avoir de graves conséquences, s'étendant même au delà de la période du contrat ainsi que nous l'avons vu précédemment.

Le pire cependant tient à ce que l'accord du fédéral en matière d'impôt n'accroît nullement les moyens financiers de toutes les provinces, ni même des principales. Il n'accroît pas notamment les moyens financiers véritables de l'Ontario. Celle-ci reçoit plus par les accords quelle ne reçoit *actuellement* au moyen de ses propres impôts à *leurs taux actuels*. Mais elle aurait parfaitement le moyen de percevoir cette somme supplémentaire, et bien au delà des subventions promises, si le Fédéral respectait ses engagements de rendre les biens mal acquis qu'il détient et qu'il prélève surtout dans l'Ontario pour en redistribuer une partie ailleurs. La signature de l'Ontario constitue donc une véritable capitulation, que rien ne justifie d'autre que le manque de courage dans une lutte à poursuivre pour obtenir restitution.

Inutile d'essayer d'épater le public avec l'histoire de la réduction d'impôt de 54 à 52% pour les compagnies ontariennes. Nominale, c'est exact. Mais il ne se produit pas là de miracle. Pour qu'Ottawa verse à l'Ontario, à même les impôts qu'il perçoit, une somme supérieure à celle que l'Ontario percevait et dépensait auparavant, il faudra nécessairement que les impôts restent plus élevés qu'ils

n'auraient autrement été. C'est deux et deux font quatre; et trois et trois font six. En fait, Ottawa n'aura pas besoin d'accroître ses impôts pour couvrir la différence — du moins pas immédiatement — parce qu'il dispose d'énormes surplus. Mais d'autre part, il aurait pu baisser ses impôts s'il n'avait pas assumé la charge de verser aux provinces des subventions supérieurs à leurs impôts actuels. Dans le système établi, les compagnies ontariennes payaient 47% à Ottawa, plus 7% à Toronto, soit 54%; avec les accords, elles paieront 52% à Ottawa et rien à Toronto; mais sans la politique d'accords, Ottawa aurait dû réduire ses impôts trop élevés pour ses besoins et c'eût été 45% (on peut être même moins à Ottawa) et 7% à Toronto. Bonnet blanc, blanc bonnet!

Enfin, la partie de l'argument appuyée sur certains faits de l'époque de la Confédération est tout simplement bornée, limitée à la lettre des textes et à la signification littérale des faits, à l'exclusion de leur esprit et sens profond. En 1867, les colonies membres durent abandonner à l'État central les sources les plus productives d'impôts de l'époque (les impôts indirects) parce que celui-ci se chargeait des obligations étatiques les plus onéreuses du temps (constitution de l'outillage économique — chemins de fer, canaux, etc...). Elles exigèrent une indemnité compensatoire pour cet abandon; elles devaient quant au reste s'en remettre à l'impôt direct, dont on n'attendait pas grand chose à ce moment, mais qu'on croyait suffisant pour subvenir aux obligations supplémentaires des provinces. Celles-ci, en effet, n'apparaissaient pas devoir être financièrement con-

sidérables alors, vu que les pouvoirs provinciaux assis sur tout le domaine du privé, c'est-à-dire du religieux, du social et du civil, ne constituaient pas une source de dépenses étatiques considérables dans l'esprit du temps.

Tirer de cette réclamation d'indemnité une conclusion que l'esprit de la Confédération a été à l'effet que les provinces devaient indéfiniment trouver leurs finances principalement dans des subventions fédérales, et cela pour une proportion fixée de toute éternité à ce qu'elle fut immédiatement après 1867, c'est raisonner les visières de l'esprit baissées. Il fut naturel que les provinces aient essayé, à l'occasion du pacte, d'obtenir la plus forte indemnité possible pour ce qu'elles cédaient et par suite, il était normal de s'attendre que la proportion de cette indemnité dans l'ensemble des budgets provinciaux diminuât avec l'exercice que feraient les provinces de leur pouvoir de taxer. Car ce qu'on a indiscutablement fait aussi, à l'occasion de l'A.A.B.N., ce fut de laisser aux provinces les pouvoirs nécessaires pour empêcher l'immixtion des Anglo-Protestants dans les institutions religieuses, sociales et civiles du Québec.

Que les idées aient changé depuis lors, quant au rôle de l'État dans ces domaines; et qu'elles soient de nature aujourd'hui à postuler de fortes dépenses étatiques, ce ne peut pas être une raison pour prétendre que ces dépenses doivent relever d'Ottawa en vertu du critère que tout ce qui coûtait cher en 1867 a été confié à Ottawa. Il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs: l'instrument avant les

objectifs qui le rendent nécessaire. L'objectif principal d'aujourd'hui comme d'hier reste encore d'empêcher l'inmixtion anglo-protestante dans nos institutions, mêmes si ces institutions coûtent cher. Tant mieux si, en même temps, les idées ont changé sur l'impôt de sorte que les impôts directs soient d'un bon rendement; cela facilite le règlement des problèmes résultant de l'évolution des idées sociales sans qu'il soit nécessaire de modifier l'A.A.B.N. Les impôts les plus productifs ne sont restés à Ottawa, en 1867, qu'en raison de ses obligations comparées à celles des provinces. La même règle doit présider à leur partage aujourd'hui; non pas, à l'inverse, vouloir remettre tous les impôts productifs d'aujourd'hui à Ottawa sous le prétexte qu'il avait tous ceux de 1867, alors qu'il n'assume plus les principales obligations financières.

Qu'il ne les assume plus et ne peut pas les assumer. Car cette évolution du rôle de l'État, qui l'introduit davantage dans la vie du citoyen et des institutions, rend plus impérieux notre devoir d'en conserver le point d'appui à Québec. Un État anglo-protestant pourrait à la rigueur, avec beaucoup de largeur de vues, se révéler satisfaisant pour les institutions catholiques lorsque ce sont les initiatives privées qui organisent et que l'État peut se contenter de n'être pas hostile à leur action. Il en est à peu près totalement incapable s'il lui faut lui-même être initiateur; il ne peut guère alors agir que selon le dynamisme de sa mentalité anglo-protestante, exprimée dans des législations représentant l'opinion de la majorité.

— *Les propositions du Fédéral n'ont aucune portée fondamentale. Elles ne constituent qu'une solution d'ordre pratique et d'un caractère provisoire en vue d'une entente sur le partage du produit des impôts, en attendant que tout le monde s'entende sur le partage des obligations constitutionnelles. Actuellement toutes les provinces sont d'accord que leurs pouvoirs financiers ne sont pas suffisamment bien établis en regard de leurs obligations, mais certaines d'entre elles veulent accroître leurs pouvoir financiers alors que d'autres préféreraient au contraire voir réduire leurs obligations. En attendant, la vie doit continuer et il importait de trouver une formule convenable à cet effet.*

Cette phraséologie laisse entendre que les solutions du Fédéral sont indifférentes aux données fondamentales du problème, et qu'il n'y a pas au surplus d'alternative pratique. Or ce que nous avons vu précédemment prouve qu'elles ne sont pas indifférentes; que, par suite, il doit nécessairement y avoir une alternative, même du point de vue pratique, entre des moyens provisoires impliquant modification et d'autres comportant respect de l'esprit fondamental de l'A.A.B.N. En définitive, il est clair que les solutions fédérales réalisent, à titre provisoire, le point de vue des provinces (les plus petites, au surplus) qui favorisent l'abandon de leurs obligations constitutionnelles. Pourquoi?

Pourquoi le Fédéral n'a-t-il pas adopté le parti d'établir une solution qui, précisément parce que provisoire, aurait plutôt pris soin de ne rien changer à l'équilibre constitutionnel établi? Pourquoi

n'a-t-il pas trouvé le moyen d'effectuer le partage des impôts en fonction des obligations constitutionnelles de chacun et en respectant leur souveraineté en matière fiscale? Cela ne s'imposait-il pas d'autant plus, en toute honnêteté et en tout esprit de bonne administration, que des provinces représentant l'immense majorité de la population canadienne favorisent une telle solution. La règle des honnêtes procédures n'est-elle pas de s'en tenir aux conditions d'un contrat et de résoudre conformément à ses données tant qu'il n'a pas été convenu de les changer — les problèmes qui surgissent. Il est évident qu'Ottawa veut profiter des circonstances pour refaire la Constitution à son goût, contre la volonté de la majorité. Qu'en toute mauvaise foi — quoiqu'il s'en défende tout en le faisant —, il veut réaliser un véritable coup d'État constitutionnel. Car une solution conforme à l'esprit de la constitution et aux désirs de la majorité était possible; et aussi simple en définitive, peut-être plus simple à certains égards, que la solution fédérale: la Chambre de Commerce du district de Montréal en a fait la démonstration péremptoire.

Il est d'ailleurs mensonger de laisser entendre que la description des accords actuels, comme étant indifférents, provisoires et purement pratiques, soit vraiment acceptée par Ottawa. Ou en tout cas, il est mensonger de laisser entendre que c'est en songeant à revenir à l'autonomie que le Fédéral les suggère tels. Celui-ci au contraire, ne les considère comme provisoires qu'en tant qu'ils conduisent vers une centralisation plus poussée, jusqu'à la réforme constitutionnelle. C'est dire qu'ils n'ont nullement

pour lui un caractère indifférent ou purement pratique. Ils sont, au contraire, très nettement une étape d'une politique en vue de convaincre les provinces des avantages qu'elles pourraient trouver à la centralisation, avec l'espoir qu'elles finiront alors par tout céder. Cela a été dit et redit. Et le fait qu'Ottawa ait réussi en cela à isoler la province de Québec indique que nous approchons du temps où commencera l'assaut final, puisque maintenant tout le Canada anglais a rallié le camp fédéral et qu'en vertu des règles du *fair play* britannique (applicable entre britanniques seulement) tous les moyens devraient être bons qui mèneront à l'écrasement des résistances indigènes (sic).



Mais alors, pourquoi donc l'Ontario a-t-il signé ? Certains journaux anglo-canadiens qui ont applaudi au geste de M. Frost ont insisté sur le fait qu'en définitive, Ottawa avait fait beaucoup de concessions depuis 1945; de sorte qu'en 1952, l'accord proposé n'est pas loin de coïncider avec les contre-propositions de M. Drew, contre-propositions que M. Ilsley, dans son intransigeance, avait rejetées d'un revers de la main.

Il est vrai, en effet, que la résistance des provinces leur a valu à date d'importants reculs du Fédéral sur le *terrain pratique*. Afin de gagner l'essentiel, c'est-à-dire l'abandon "temporaire" (indéfiniment renouvelable) des droits sur les deux grandes sources d'impôts directs, le successeur de M. Ilsley, plus diplomate, a jeté progressivement du lest relative-

ment aux objections *de détail* des provinces, de l'Ontario et du Québec plus spécialement.

1o Ottawa a cessé d'insister sur l'abandon des droits sur les successions, quoiqu'il n'ait pas consenti à abandonner le sien. Il accepte de signer des accords ne comportant pas tel abandon, en diminuant en conséquence sa subvention à la province. L'Ontario s'est notamment prévalu de cette condition, dont ne se sont pas souciées les petites provinces, où les grosses successions sont plus rares.

2o En 1946, pour obtenir la signature de la Nouvelle-Écosse, M. Abbott finit par consentir de se retirer des champs d'imposition sur l'électricité, la gasoline, les amusements et les paris-mutuels, autres champs provinciaux envahis pendant la guerre et dont M. Ilsley avait dit que "le Fédéral ayant besoin de tous ses revenus (...) ne pouvait pas laisser en friche quelque champ de taxation que ce fût." Cependant, le Fédéral n'a pas consenti à en concéder l'exclusivité aux provinces; il se réserve le droit d'y revenir.

3o Les objections du Québec et probablement aussi de l'Ontario quant au droit d'imposer les revenus dérivant des ressources naturelles (opérations forestières et minières) ont également prévalu; l'abandon des impôts sur les revenus exclut ce genre d'impôt et la taxe provinciale est déductible de l'impôt fédéral comme dépenses des compagnies.

4o D'un renouvellement à l'autre, afin d'aguicher les provinces non signataires, Ottawa monte l'enchère et offre davantage en compensations. Le minimum garanti par l'accord de 1947, déjà bien supérieur à celui de 1942, est de quelque \$100 millions inférieur au minimum proposé en 1952.

5o L'accord de 1947 comportait deux modes de calcul de la subvention, chaque province restant libre de choisir celui qui lui était le plus favorable. En 1952, Ottawa en ajoute un troisième pour contourner l'objection de Québec et d'Ontario quant au fait que les deux modes antérieurs ne tiennent pas compte de la valeur du champ d'imposition abandonné et de ses possibilités. En fait, il ne la contourne que faiblement puisque la modalité est appuyée sur une limite à 5% pour l'impôt des particuliers et à 8½% pour l'impôt des compagnies. Mais l'Ontario y a trouvé son profit.

6o Dans les deux autres modes, la base du calcul est changée en fonction d'une objection présentée par Québec. Au lieu de se servir de la statistique du produit national brut, qui était influencée par les variations dans les impôts indirects fédéraux, c'est la statistique du revenu national net qui sera employée.

7o A l'accord de 1946, le calcul de la subvention en fonction du produit brut ne suivrait pas les fluctuations annuelles de cette statistique, mais les variations d'une moyenne de 3 ans. En période de baisse, cette formule favoriserait les provinces, mais comme nous n'avons connu que la hausse, hausse inflationnaire, depuis 1942, les provinces y ont toujours perdu. Après avoir proposé la moyenne de 2 ans pour les accords de 1952, le Fédéral a fini par accepter l'adaptation annuelle ou la moyenne de 2 ans, au choix des provinces.

8o Enfin, le Fédéral a emprunté le vocabulaire de M. Drew. Les provinces n'abandonnent plus leurs droits pour une période temporaire; elles les *louent*.

En somme, l'intransigeance de M. Ilsley ayant risqué de tout casser, le Fédéral lui a substitué un diplomate qui se montre disposé à céder sur les

détails, du moment qu'on lui accorde l'essentiel. Seulement à ce compte, la question reste posée: pourquoi l'Ontario a-t-il signé? Puisque la résistance a arraché au Fédéral concession sur concession, c'est signe que le procédé n'était pas mauvais. Pourquoi lâcher tout à coup?

L'Ontario n'aurait pas été intéressée à l'essentiel! Et tel un spéculateur qui voit monter, monter ses valeurs, la crainte l'aurait prise que le maximum ait été atteint. D'autant plus qu'il y avait quelque \$20 millions de plus à prendre que les revenus actuels de l'Ontario, et cela sans avoir à accroître les impôts, ce qui est électoralement aguichant, même si au fond tout doit finir par coûter plus cher au contribuable... par le truchement de l'imposition fédérale. Cette thèse paraîtrait accréditée par l'approbation que M. Drew a donnée au plan.

Malheureusement, elle n'est pas aussi claire qu'elle le paraît. Même si M. Drew a pu être le premier à parler, dans des termes vagues, de location des pouvoirs d'imposition, ce qu'il a dit de net à ce moment-là (janvier 1945) va à l'encontre des prétentions conservatrices actuelles. Que disait, en effet, M. Drew dans son mémoire? Des choses comme celles-ci:

"Si les gouvernements provinciaux, puis les législatures provinciales, doivent abandonner leurs plus importantes sources d'imposition directe contre une subvention annuelle fondée sur une base fixe, ils vont dans un avenir plus ou moins lointain, se mettre une camisole de force législative dont ils ne pourront se tirer qu'en abandonnant de nouveaux pouvoirs contre de nouvelles subventions.

“Si les gouvernements provinciaux se mettent aussi dans la position de ne pouvoir développer leur activité qu’avec la permission du gouvernement fédéral, ils ne deviendront guère que des commissions administratives locales du gouvernement fédéral et les législatures provinciales cesseront de posséder quoi que ce soit d’autre qu’une certaine forme de responsabilité administrative.

“Quelles que soient les intentions en jeu, le résultat inévitable de l’acceptation d’un tel arrangement sera de conduire en définitive à l’abandon du système fédéral de gouvernement en faveur d’un système unitaire.”

Voilà ce qui ne laisse logiquement aucune place à des marchandages comme ceux auxquels M. Frost vient de se prêter; car en dépit des concessions de détail, les principes sont restés les mêmes, de sorte que signer c’est en définitive aller à “l’abandon du système fédéral de gouvernement en faveur d’un système unitaire”, selon l’expression même de M. Drew. Le fait est qu’en conformité avec ses déclarations de principe, le rapport Drew n’ouvrait la porte à rien du genre des accords fédéraux signés par M. Frost. M. Drew demandait bien au Fédéral, comme on le rappelle, de se retirer entièrement des impôts sur les successions, l’essence, les divertissements, etc..., mais sans offrir d’abandonner les impôts sur les revenus. Tout au contraire, *il affirmait le droit de l’Ontario à réclamer entièrement ces impôts, mais en se déclarant prêt à accepter de les partager avec le Fédéral.* Les diverses lois seraient uniformisées, la perception centralisée à Ottawa, mais l’initiative en matière de législation fiscale resterait entièrement

à la province pour ce qui la concerne (voir à ce sujet *L'Actualité Economique*, janvier 1946).

Assistons-nous donc simplement à une virevolte de politicien, comme notre histoire en a donné tant d'exemples? Effectivement, il y a virevolte; c'est indéniable! Mais je crains qu'elle ne soit pas simple. Qu'il y ait plus que les \$20 millions et la satisfaction d'avoir gagné une partie des concessions réclamées du Fédéral! Je crains que ce soit Québec qui ait perdu la bataille auprès des forces conservatrices ontariennes, et les puissances occultes anti-canadiennes-françaises qui l'emportent en faisant pencher la balance de la politique ontarienne vers l'entente avec Ottawa en vue, comme depuis toujours, de travailler à réaliser l'unitarisme au Canada et d'arriver par là à étouffer les forces catholiques et françaises.

A mon sens, cela transpire dans la joie qu'éprouve certains journaux ontariens à crier que *Quebec is next*. Cela paraît dans les éditoriaux où l'on consacre le geste de M. Frost comme une contribution de première valeur à "l'unité canadienne". Affirmation symptomatique, qui ne peut pas sortir de la bouche de gens qui acceptent le Canada français et sont prêts à asseoir le Canada sur la collaboration des deux races, car tout le monde sait — même chez les Anglo-Canadiens réalistes, sinon sympathiques à notre cause — qu'aucune union nationale véritable n'est possible en notre pays sans le concours du Canada français. Seules les forces qui travaillent à l'écraser peuvent se réjouir de voir le Canada français isolé, seul à défendre un point de vue contre tout le reste du pays.

C'est donc Québec qui vient de perdre une manche importante. Il semble que pendant plusieurs années, le gouvernement ontarien — sans doute par le désir des conservateurs de rétablir leurs positions dans notre province — se soit laissé fortement influencer par M. Duplessis. Pourquoi l'a-t-il abandonné? Ne serait-ce pas parce que Québec n'a pas su assez adopter une attitude offensive en même temps que constructive, de façon à rallier les provinces autour d'un projet précis, parfaitement établi et qui aurait été mis de l'avant dans une action organisée et coordonnée?

Lorsqu'en 1945, les autorités fédérales entreprirent de forcer la main aux provinces pour renouveler l'accord de 1942, j'écrivais ce qui suit dans *L'Actualité Economique* (octobre 1945):

“Les propositions que le gouvernement fédéral a soumises aux gouvernements des provinces à la conférence du mois d'août de cette année constituent un document dont on ne saurait certes disposer à la légère non seulement au point de vue pratique, à cause des chances qu'il peut avoir de prévaloir, mais aussi bien du point de vue théorique. Ce document de 58 pages, d'une densité considérable et appuyé sur des données concrètes formant 12 autres brochures de 636 pages en tout, est le fruit de plusieurs années d'études par de nombreux techniciens fédéraux et universitaires anglo-canadiens; il a pu tenir compte des expériences politiques plus ou moins heureuses de centralisation qui ont été tentées soit sous la forme de propositions ou d'accords entre les provinces et le fédéral, soit sous la forme d'empiétements réalisés par la formule du fait accompli. Il synthétise donc une somme d'études et d'expériences accumulées depuis le

rapport Sirois surtout, qui lui donnent de la subtilité, en même temps qu'une solidité, ou du moins une apparence de solidité incontestable.

"Malheureusement, on peut craindre que les provinces, en particulier la nôtre, ne soient pas aussi bien préparées qu'il le faudrait pour prendre le recul nécessaire et déposer sur la table de conférence la masse impressionnante des documents irréfutables grâce auxquels serait assurée la défense d'une cause qui, essentiellement, est pourtant la meilleure. En maintes circonstances au cours de la guerre, j'ai, pour ma part, essayé de rappeler à l'opinion publique et, par elle, à nos gouvernements provinciaux, la grande importance qu'il fallait attacher, si l'on voulait entreprendre de marcher à égalité de force avec le pot de fer fédéral, à constituer des équipes de chercheurs et de techniciens appliqués à l'étude des problèmes économiques de contrôle que soulevait la guerre, en relation tout particulièrement avec le fameux rapport Sirois. Mais il faut bien constater que nous sommes un peu pris au dépourvu. Nous devons quand même faire face à l'échéance et il serait à souhaiter qu'on mît tout en œuvre pour n'avoir pas à la solder par des expédients politiques qui auront de moins en moins de chance de réussir devant les événements pressants de l'heure ou qui ne réussiront temporairement qu'en aggravant notre situation au moment de la prochaine échéance."

Il faut malheureusement craindre que j'avais alors plus raison peut-être que je ne le croyais! Et constater qu'à 7 ans de distance, nous ne sommes pas mieux postés pour "faire face à la musique".

Si ma mémoire est bonne, M. Duplessis a déjà esquissé une réponse à cette sorte d'argument. Une réponse de tactique politique, qui serait à l'effet

que mieux vaut pour le Québec se montrer conciliant et laisser aux autres provinces le soin de faire la lutte, de façon précisément à ne pas dresser tout le Canada contre Québec. Peut-être notre premier ministre a-t-il compté — trop compté — sur l'Ontario pour mener le bal contre la centralisation ? A tout événement, cet argument n'a plus guère de valeur. Québec reste seul à tenir, c'est chose réglée. Et il faut savoir gré à M. Duplessis de n'avoir pas pris, comme tant d'autres, le parti défaitiste de dire : il ne nous reste plus qu'à signer. Au contraire, a-t-il déclaré en substance, que l'Ontario ait ou non signé, son gouvernement n'entrera pas dans des accords qui seraient l'arrêt de mort de la province et de ses prérogatives.

Oui!... mais il va falloir, si nous ne voulons pas continuer à glisser sur la pente comme nous le faisons depuis 10 ans, prendre des mesures positives. Il va nous falloir abandonner la défensive et prendre l'offensive. Car autrement, la partie sera vraiment perdue avant longtemps. L'heure est grave, car comme aux années 1837 et 1838, c'est l'Union qui se prépare dans le même esprit que Lord Durham a cristallisé dans son rapport : britanniser le Canada par l'anglicisation des Canadiens français, par la destruction de leurs institutions, de leur langue et de leur foi (de leur "papisme", donc de leur catholicisme — que notre clergé ne l'oublie pas!)

Jusqu'ici nous avons des alliés sur le plan gouvernemental, maintenant autant dire que nous n'en avons plus. Québec est seul et devra lutter lui-même pour défendre sa vie. Il lui faudra en plus rallier les provinces sous le drapeau autonomiste. Tâche

énorme, si énorme que, plus que jamais, bien des Canadiens français se demanderont s'il existe d'autres solutions que le séparatisme, un séparatisme qui nous est en somme imposé, parce que déjà moralement réalisé par les Anglo-Canadiens. Leur attitude n'équivaut-elle pas à dire, en effet: "Nous nous séparons de l'idéal qui a présidé à l'établissement du Canada selon un *modus vivendi* entre les deux grandes races. Il ne nous importe plus que vous désiriez conserver vos particularités et vos droits. Ces particularités et ces droits viennent en conflit avec nos intérêts. Nous brisons donc le pacte conclu en 1867. Nous nous séparons du parti de la Confédération. Nous voulons l'Union".

Une telle situation exigera chez nous l'union sacrée dans la lutte contre l'envahisseur, une troisième fois. Il sera normal que le gouvernement de la province de Québec nous la demande, au delà de toutes les petites mesquineries politiques ou des animosités de personne ou de classe. *Mais pour y avoir droit, il faudra que le gouvernement de la province nous donne une politique!* Non pas seulement une politique de déclarations publiques et d'action souterraine, menée dans le secret des officines, politique défendable pendant l'ère diplomatique d'un conflit, que seul le recul du temps permet de juger; qui peut être excellente, mais qui a aussi le défaut de pouvoir cacher une absence de politique et qui ne vaut plus rien une fois l'attaque de l'adversaire lancée!

A l'heure actuelle, le gouvernement de la province, pour nous sauver de l'étouffement centralisateur, a besoin de remonter le moral de notre population, de faire voir à celle-ci des solutions et des moyens

d'action qui lui redonnent de l'espoir dans le succès et se révèlent, aussi, capable d'éveiller et de soutenir son enthousiasme. Il lui faudra prendre des mesures juridiques ou politiques tranchées afin de forcer le Fédéral à s'ébranler sur les retranchements qu'il s'est donnés à la faveur de la guerre et des accords renouvelés. Il devra offrir à l'opinion publique et aux gouvernements des autres provinces des propositions parfaitement étayées pour faire pièce au prestige et à l'influence fédérale. Bref, nous sommes à l'heure des grands hommes et des grandes actions! Espérons que la Providence saura nous donner les uns et inspirer les autres.

François-Albert ANGERS.

# Le Mois :

## Deux livres à ne pas manquer

par

EDMOND LEMIEUX

Le premier, c'est le troisième tome de l'*Histoire du Canada français*, par le chanoine Groulx. Les liseurs qui l'ont rapidement dévoré déclarent que c'est, à date, le meilleur de la série.

Nous dirions plutôt qu'il est plus proche de nous — plus proche par la chronologie, c'est évident, puisque l'historien traite d'une période qui va de 1760 à 1848. Mais il y a surtout ceci: les problèmes qui se sont alors posés à nos pères, nous en rencontrons aujourd'hui d'analogues. Des erreurs ont alors pris racine, qui continuent de fleurir chez nous. Et le monde de 1848, si extraordinairement différent du nôtre dans sa totalité, lui ressemble néanmoins par plusieurs aspects politiques.

Un collaborateur de l'*Action Nationale* analysera bientôt ce livre. Disons tout de suite qu'il révèle le magnifique don de synthèse du chanoine Groulx, son art magistral de la fresque. Grouper tant de faits en si peu de pages, et les rendre intelligibles, cela ressemble à une gageure. Toujours on sent que l'historien domine sa matière, — même lorsqu'il aborde les questions les plus délicates, celles qui

vont, par exemple, opposer les Canadiens français au gouvernement britannique, à ceux qui le représentent au Canada, au petit groupe remuant des marchands anglo-canadiens et des profiteurs du régime. Alors il arrive souvent que le chanoine Groulx cède la parole à un historien de langue anglaise. Il se dégage de l'ensemble une impression fort nette d'objectivité et de sérénité<sup>1</sup>.



Le *Devoir* a rendu hommage à son fondateur dans un numéro spécial qui est, lui aussi, une page d'histoire. Pour permettre aux admirateurs de M. Bourassa de conserver ces articles dans leur bibliothèque, et pour répondre à une demande que n'ont pas épuisée 45,000 exemplaires du numéro, il vient de publier un livre: *Hommage à Henri Bourassa*<sup>2</sup>.

On trouve réunie là une somme impressionnante de renseignements inédits. Le *Devoir* a eu la main heureuse: il publie une collection vraiment remarquable de photographies. On y reconnaît Bourassa à tous les âges: depuis les croquis de l'enfance jusqu'aux merveilleux instantanés réalisés au Plateau durant les conférences autobiographiques organisées par l'*Action Nationale*, en passant par des caricatures, des photos de voyage, Bourassa à l'assemblée de Saint-Hyacinthe, Bourassa avec Georges Pelle-

1. *Histoire du Canada français depuis la découverte*, par Lionel Groulx, ptre. A l'*Action Nationale*, Montréal, 1952. (L'exemplaire: \$2.75; édition de luxe; \$3.50; on peut le commander chez l'éditeur, 986 est, rue Rachel, Montréal).

2. *Hommage à Henri Bourassa*, rédigé en collaboration. En vente au *Devoir* (434 est, rue Notre-Dame, Montréal): \$1.00 l'exemplaire, \$11.00 la douzaine, \$80.00 le cent.

tier et Louis Dupire, etc. Deux autographes de Bourassa, deux autres de Laurier, complètent cette documentation exceptionnelle.

Quant aux articles, ils vont du solennel au très familier. Nous avons une faiblesse pour ceux-ci, qui font voir l'homme, le journaliste, l'orateur. Au reste, qui peint M. Bourassa sinon Bourassa lui-même ? le récit de son enfance a une fraîcheur, un ton direct et une verve parfaitement inimitable.

*L'Action Nationale* consacrera l'an prochain un numéro spécial à la pensée de M. Bourassa. Quelques collaborateurs tenteront d'en faire la synthèse. Les pages offertes par le *Devoir* sont d'un autre ordre : on les aborde facilement, elles racontent des dizaines et des dizaines de souvenirs inédits, elles apportent des témoignages, elles ressuscitent un Bourassa pittoresque, savoureux et puissant — celui qui a remué les foules et les a dominées, celui enfin qui a toujours approfondi davantage sa pensée religieuse. Ce sont des pages irremplaçables.

## Réflexions sur la critique

*par*

RAYMOND-MARIE LEGER

La critique cinématographique souffre d'insuffisance et de légèreté. On s'improvise critique de films à la hâte. Aucune véritable préparation, aucune étude en profondeur de ce mode d'expression, aucune réflexion suivie en marge de cet art ne justifient ce choix. On n'a jamais pensé le cinéma en termes de cinéma. Mais tout cela vaut-il vraiment qu'on s'y arrête ? N'était-on pas auparavant chroniqueur littéraire, musical ou artistique ? Ne sont-ce pas là lettres de créance valables à toutes fins critiques ?

A en juger au résultat — pitoyable —, cette prétention s'avère absolument fautive, gratuite et non fondée. Et comment pourrait-il en être autrement ? On continue de parler de cinéma comme on parlait de littérature. On ne le considère jamais en lui-même, mais toujours "en fonction de" ou par rapport à autre chose. A lire certaines critiques de films, on croirait qu'il s'agit d'un roman ou d'une pièce de théâtre. On y retrouve les mêmes préoccupations, la même optique, une semblable attitude de l'esprit. Porte-t-on un jugement qu'on le fait par référence aux mêmes lois, à la même échelle de valeurs. C'est à croire que le mot et l'image ne diffèrent en rien, que ce sont deux réalités analogues, et qu'il suffit de bien comprendre l'un pour savoir justement apprécier l'autre.

Si elle ne fait pas tort à la littérature, cette confusion défigure le cinéma, en fait un art inférieur, composite et baroque. Elle retarde l'avènement d'une critique qui, enfin, étudierait en soi le septième art, jugerait ses œuvres sous le double éclairage de son histoire et de ses lois propres. Cette confusion laisse encore le public dans l'ignorance de ce qu'est le cinéma, puisque ne sont jamais mis en cause ses principes essentiels. Elle affecte par ailleurs, et terriblement, le cinéma lui-même car la critique, ignorant ses lois et son sens profond, ses possibilités et ses limites, ne peut ni le guider, ni lui rappeler à l'occasion ce qu'il est, ni le ramener au besoin à son point de départ, ni surtout lui indiquer quelles sont les seules entreprises où il pourrait vraiment donner toute sa mesure.

Tout le mal vient, semble-t-il, de ce que, consciemment ou non, on n'a pas encore reconnu l'autonomie du cinéma. Parmi les autres arts, on veut qu'il fasse figure de parent pauvre auxquels il devrait tout. On continue d'ignorer qu'il a des traditions, des écoles, une histoire et, surtout peut-être, un langage original bien codifié, bien défini, bien articulé, qui n'appartient qu'à lui seul et se suffit à lui-même.

La critique a la détestable habitude de considérer un film comme un fait isolé, comme un phénomène d'apparition spontanée que rien n'explique, qui trouve en lui-même son origine et sa raison d'être. Elle porte ses jugements sans tenir compte de l'histoire du cinéma qu'elle connaît peu ou pas. Pourtant, toute œuvre d'art profite du passé, s'inscrit dans une tradition. On ne peut justement estimer

ses mérites hors du contexte historique où elle apparaît. De toute évidence, la critique n'est pas d'accord là-dessus, ou, du moins, elle agit tout comme. Elle manifeste à l'égard de l'histoire du cinéma une désinvolture par quoi s'expliquent certaines de ses plus grossières erreurs. Ainsi, on a dit de tel film récent qu'il était "très original, qu'il apportait un élément nouveau au cinéma." Or le film en question n'était que la reprise — en moins bien d'ailleurs — d'un succès tourné il y a plus de vingt-cinq ans. Dans le même ordre d'idées, on a salué comme une révélation "Au delà des grilles". En fait, ce film n'est que le dernier-né de la série "Quai des brumes."

Cela amène inévitablement à penser qu'aujourd'hui encore l'on ne prend vraiment pas au sérieux le cinéma. On continue de le considérer comme un spectacle frivole. Tout au plus consent-on qu'il soit un art de divertissement. On méconnaît par là même la mesure de son influence et la portée — immense — de ses œuvres. Il agit chaque jour fortement sur des millions d'hommes, transforme leur psychologie, détermine leurs goûts. Aucun autre art ne peut se vanter d'être à ce point recherché et écouté.

La naissance d'une critique cinématographique bien informée s'impose donc — chez nous et ailleurs — d'urgente façon. Elle devra reconnaître l'autonomie du cinéma, tenir compte de son histoire, et, surtout, ne procéder que par référence aux grands principes autour desquels s'élabore sa philosophie: mouvement, espace et temps.

Raymond-Marie LÉGER.

## SOMMAIRE

L'ACTION NATIONALE:	
<i>Une mise au point</i> .....	85
LIONEL GROULX:	
<i>Le problème économique et social des Canadiens français</i>	88
ANTOINE RIVARD:	
<i>Un engagement formel</i> .....	101
VICTOR BARBEAU:	
<i>Le français à l'école</i> .....	118
ANDRE MALAVOY:	
<i>Jeunesse de France 1952 (II)</i> .....	127
FRANÇOIS-ALBERT ANGERS:	
<i>L'Ontario a signé</i> .....	137
EDMOND LEMIEUX:	
<i>Deux livres à ne pas manquer</i> .....	162
RAYMOND-MARIE LEGER:	
<i>Réflexions sur la critique du cinéma</i> .....	165

## Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.  
FERNAND RHEAULT, C.A.

159 Ouest, rue Craig,  
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

MA. 1339

LA COMPAGNIE

## F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :

Ascenseurs modernes de tous genres,  
soudures électriques et autogènes, etc.

206, rue du Port

Québec

TOUS LES  
ACCESSOIRES  
ÉLECTRIQUES

(strictement en gros)



*"Le temple de la lumière"*

**BÉLAND**  
INCORPORÉE

Ben BÉLAND, président - Jean BÉLAND, Ing. P., sec.-trés.  
7152, boul. ST.-LAURENT, Montréal — GRavelle 2465

Pour devenir propriétaire . . .

Épargnez avec :

## LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

Limitée

1306 est, Ste-Catherine, Montréal

Tél. : CHerrier 5415-5515

# L'oeuvre essentielle de notre littérature

Peu d'oeuvres, chez nous, peuvent prétendre à l'importance de celle que le chanoine Lionel Groulx vient de terminer. A la fois comme contribution à l'Histoire et comme geste de portée nationale, l'Histoire du Canada Français marque une étape. Certes, nous avons déjà des Histoires du Canada : il nous manquait encore une véritable Histoire du Canada français. Qui mieux que le chanoine Groulx pouvait nous la donner ? Histoire authentique et objective, et en même temps constamment soutenue par un amour fervent de la patrie franco-canadienne.

Voici une oeuvre qui est absolument indispensable dans tout foyer canadien-français. Son dernier volume vient de paraître, portant sur la période de 1848 à nos jours. C'est un magnifique ensemble de quatre tomes, d'environ trois cent pages chacun, que chacun voudra non seulement lire mais conserver. La parution du dernier tome constitue une occasion idéale, pour ceux qui n'auraient pas déjà acquis les trois premiers, de le faire.

## L'ACTION NATIONALE

986, est, rue RACHEL

MONTREAL

## " Que donner en cadeaux? "

### "L'ACTION NATIONALE"

LaLigue d'Action Nationale publie une revue mensuelle: c'est sa tâche première.

En janvier 1953, L'Action Nationale entamera sa 21e année. Les périodiques de ce genre ne sont pas ceux qui font fortune. Le coût de l'abonnement à L'Action Nationale est de \$3.00 par année et de \$5.00 pour deux ans. Aux étudiants et collégiens, nous accordons le prix de faveur de \$2.00 par année. L'abonnement de soutien, volontiers souscrit par plusieurs de nos amis, est toujours de \$5.00.

A l'approche des fêtes, nous suggérons à ceux qui donnent en cadeaux des livres ou des revues de ne pas oublier L'Action Nationale. Notre revue publie dix numéros de 100 pages dans l'année: après reliure, c'est un volume de 1,000 pages. Il y a certains articles qui ne peuvent paraître que chez nous et certaines questions que personne d'autre n'ose toucher. Si vous croyez que L'Action Nationale doit être maintenue, payez fidèlement votre abonnement à l'échéance et recrutez-nous de nouveaux abonnés.

### "L'Histoire du Canada français"

par monsieur le chanoine LIONEL GROULX

C'est une oeuvre maîtresse qui, en dépit d'autres essais nombreux, comble une lacune.

C'est, a-t-on dit, "la première histoire du Canada depuis Garneau".

La série des quatre volumes se vend \$10.00 pour l'édition ordinaire et \$14.00 pour l'édition de luxe autographiée par l'auteur. Ajouter 5% pour frais de poste. Elle couvre toute la période depuis la découverte jusqu'à nos jours.

Tél. HA 0200-0209

**PERRAULT et PERRAULT**  
AVOCATS

914 St-Denis :: Suite 212 :: Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

Les cafés et confitures de

**J.-A. Désy**

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

CR. 2167

**COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée**  
BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,  
président et gérant gén.

Marcel ALLARD,  
gérant général adjoint

235, Laurier ouest

Montréal

*Lisez*

**“LE DEVOIR”**

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

# Sans bourse délié

**T**out chef de famille doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délié? . . .

Emmanuel Fortin, gérant divisionnaire  
325, Blvd. Charest, Chambre 301, Tél. 2-4924, Québec

Représentants

Albert Légaré  
Roger Huot  
M. Saint-Hilaire

J.-P. Drouin  
René Maloney  
M. Saint-Laurent

Ulysse Desautels  
Paul Ratti  
C. Thériault

Compagnie Mutuelle  
**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE**

41 ouest, S.-Jacques, Montréal, H.A. 3Z91

## Qui pense à tout a bon esprit

Construisez-vous ?... Pensez à l'hygiène de votre maison, faites installer le *chauffage par rayonnement*. Et vous aurez la vraie maison de vos rêves ! Ce mode de chauffage ne provoque pas de remous d'air et, de ce fait, supprime la circulation de la poussière. *C'est une révélation !* Visitez nos nombreuses installations de chauffage par rayonnement, particulièrement l'édifice Jetté, ou demandez notre brochure explicative.

*Techniciens et main-d'oeuvre spécialisée  
en chauffage-plomberie*

*Théorie alliée à la pratique*



360 est, rue Rachel — Montréal

Marquette 4107

## UNE FORMULE NOUVELLE

Si vous désirez éviter la crainte de ne pas être satisfait.

Si vous désirez que votre complet soit conçu exécuté  
selon votre goût personnel.

Si vous désirez rester dans les limites de votre budget

Adressez-vous à une maison spécialisée.

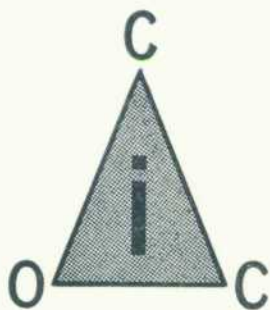
**J O L Y**  
TAILLEURS

251 est, rue STE-CATHERINE

HA 1171

---

A F F I L I É E   À   L A   C . U . A .



C.O.C.? Combustible, oxygène, chaleur. Tels sont les trois éléments qui, réunis, provoquent l'incendie. Le grand principe de prévention consiste donc à les séparer; c'est le combustible qui s'isole le plus facilement. D'où l'importance de l'inspection continue des établissements.

**S O C I É T É**  
**N A T I O N A L E**  
**D'ASSURANCES**

---

41 OUEST, S.-JACQUES, MONTRÉAL • HA. 3291

---

# La Sauvegarde

●  
ACTIF : \$23,500,000.

ASSURANCES EN VIGUEUR :  
\$133,000,000.

*protégeant*  
*89,000 assurés*

●

Il n'y a pas longtemps encore, beaucoup de nos compatriotes étaient sous l'impression que pour réussir dans le domaine d'assurance sur la vie il fallait porter un nom étranger. Nous manquions de confiance en nous-mêmes.

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.